N° 1

MAIRIE 5e

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 18 JANVIER 2021

– COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi 18 janvier 2021 à 16 heures 00, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des Fêtes sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 24 novembre 2020, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le 15 janvier 2021.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. Laurent AUDOUIN	M. Alexandre BARRAT	Mme Florence BERTHOUT
Mme Anne BIRABEN	M. Philippe BOUCHET	M. Édouard CIVEL
Mme Nazan EROL	Mme Violaine HACKE	Mme Carole HOOGSTOËL
M. Benjamin ISARE	Mme Marie-Christine LEMARDELEY	

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Corinne GABADOU à Mme Florence BERTHOUT

Mme Marine ROSSET arrive lors de la mise en discussion du point 5.

M. Pierre CASANOVA arrive lors de la mise en discussion du point 5.

Mme Carole HOOGSTOËL quitte la séance lors de la mise en discussion du point quatorze et revient lors de la mise en discussion du point quinze.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 16 h 13 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Ordre du jour définitif :

1 - Désignation du secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020.

3 – Adoption de la procédure d'urgence.

4 - Séance avec retransmission sur Internet.

5 - Question orale à la maire du 5e arrondissement relative au plan de vaccination des Parisiens.

6 - **2021 DAC 4** - Signature d'avenants à conventions d'équipement avec 5 structures de spectacle vivant (2e, 5e, 10e, 19e, 20e).

7 – **2021 DAE 35** - Subvention (6.100 euros) au Comité Soufflot pour les illuminations de fin d'année 2020 (5e).

8 – **2021 DASCO 2** - Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (40 707 euros), subventions d'équipement (2 056 925 euros) et subventions pour travaux (135 773 euros).

9 – **2021 DASCO 6** - Modifications des secteurs de recrutement des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2021- 2022.

10 – **2021 DDCT 8** - Adoption de la nouvelle charte du Budget participatif.

11 - Vœu relatif à la définition du nombre de projets lauréats par arrondissement dans le cadre de la nouvelle charte du budget participatif.

12 - Vœu relatif à la politique d'abattage et de replantation des arbres dans le 5e arrondissement.

13 - Vœu relatif à la diminution de la dotation de fonctionnement versée par la Ville de Paris à l'ESPCI Paris pour l'année 2021.

14 - Vœu relatif à la pérennisation de l'implantation de l'Institut de linguistique et de phonétique générales et appliquées sur le site occupé depuis 1928 dans le 5e arrondissement, 19 rue des Bernardins et à l'engagement des travaux nécessaires à sa modernisation.

15 - Vœu relatif à l'opération de réhabilitation du groupe immobilier situé 5 rue Rataud, géré par Elogie-Siemp.

16 - Vœu relatif au chantier de la piscine Pontoise dans le 5e arrondissement.

17 - Vœu relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine cultuel dans le 5e arrondissement.

18 - Vœu relatif à la déchetterie du projet de la Barre Cassan.

19 - Vœu relatif à la création d'un lieu refuge pour les livreurs à vélo.

20 - Vœu relatif à l'ajout de poubelles supplémentaires place de la Contrescarpe.

21 - Vœu relatif à l'intégrité du réseau de DSC.

22 - Vœu relatif à la sauvegarde du Cinéma associatif indépendant d'art et essai La Clef situé dans le 5e arrondissement.

23 - Vœu relatif à un remboursement partiel des associations sportives pratiquant à la piscine polytechnique.

Mme Florence BERTHOUT : Bonjour à vous tous, chers collègues, bonjour aux administrés qui suivent ce Conseil d'arrondissement qui démarre très exceptionnellement à 16 h, avec d'ailleurs un léger retard, je vous prie de m'excuser, mais nous avons perdu quelqu'un, en tout cas dont moi et un certain nombre d'entre nous étions proches, Marielle de Sarnez, et c'était aujourd'hui ses obsèques à Saint-Sulpice, juste à côté. C'est donc tristes que nous démarrons ce Conseil d'arrondissement.

Pierre Casanova va nous rejoindre. Je voulais excuser Corinne Gabadou qui ne peut pas participer à ce Conseil d'arrondissement et qui m'a donné un pouvoir, que je donne à Madame la directrice générale adjointe.

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT : On va désigner un secrétaire de séance. Philippe, accepteriez-vous ?

M. Philippe BOUCHET : Tout à fait.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous remercie beaucoup. Tout le monde est d'accord ? Merci.

POUR : 12 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
M. PHILIPPE BOUCHET EST DÉSIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE À L'UNANIMITÉ

II – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2020.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020. Est-ce qu'il appelle de votre part des remarques particulières ? Non. Je considère qu'il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 12 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

III – ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE

Je voudrais également vous faire adopter la procédure d'urgence.

POUR : 12 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IV - SEANCE AVEC RETRANSMISSION SUR INTERNET

Dans cette procédure d'urgence, vous avez quatre points, le principe d'une séance avec retransmission sur Internet, qui permettrait le cas échéant à certains d'entre vous de dire s'ils souhaitent conserver leur droit à l'image. J'imagine bien que chacun est d'accord. Un vœu sur la CLEF, un vœu sur les associations sportives qui sont à la piscine Polytechnique.

POUR : 12 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IV - QUESTION ORALE A LA MAIRE DU 5E ARRONDISSEMENT RELATIVE AU PLAN DE VACCINATION DES PARISIENS

Et puis la question orale de notre collègue Anne Biraben. C'est sur cette question que je veux démarrer, puisqu'elle porte sur un sujet important, la vaccination. Cela me permettra de répondre à chacune des questions qui sont dans ce vœu. J'aurais fait de toute façon une communication. Cela vous convient-il ?

Le premier élément de la question de notre collègue, c'est de savoir si, à l'instar du centre de dépistage qui a été mis en œuvre dès le premier confinement, est prévue comme centre de vaccination également la mairie, et quel personnel municipal permettrait la bonne distribution du vaccin. C'est un sujet où la doctrine a beaucoup bougé. Nous sommes largement dépendants des autorités sanitaires là-dessus. La mairie du 5e accueille depuis le 18 mars dernier un centre Covid, comme beaucoup d'entre vous le savent. Ce centre Covid fonctionne avec l'extraordinaire mobilisation d'une partie des soignants du 5e arrondissement. Ils sont une cinquantaine à se relayer six jours sur sept, avec une présence toute particulière du CPTS et de Médi5 qui regroupe les médecins généralistes du 5e. À partir d'aujourd'hui, depuis 15 heures, cela devait être 14 h 30, mais les vaccins n'étaient pas arrivés à 14 h 30, notre centre de vaccination est ouvert en mairie du 5e arrondissement. Pour le moment, il n'y a aucun autre centre de vaccination prévu dans le 5e arrondissement, mais il est évident que certains vont se porter candidats. Le centre Maubert Mutualité va se porter candidat. Il nous en a fait part lors de l'instance de coordination Covid que nous avons instituée la semaine dernière, qui existe dans chaque arrondissement, pilotée par le maire d'arrondissement, les soignants et l'adjoint chargé de la santé. Nazan Erol était là et a entendu le centre Maubert Mutualité qui a fait part de son souhait de se porter candidat.

À partir d'aujourd'hui, nous sommes capables de vacciner jusqu'à 800 personnes par semaine. Nous avons appris vendredi après-midi que nous serions centre de vaccination également du 6e arrondissement qui devrait ouvrir le 2 février. Je vous dis cela avec beaucoup d'humilité, parce que pendant plusieurs jours, comme on nous expliquait qu'on ne pourrait vacciner, sauf exception, que les personnes de notre arrondissement, il a pu m'arriver, à moi comme à d'autres, d'expliquer à des habitants du 6e qu'ils ne pouvaient pas venir se faire vacciner dans le 5e, mais c'est ce qui avait été décidé. Comme le 6e doit finir des travaux pour accueillir le centre de vaccination à la mairie, nous accueillerons, et les soignants vaccineront ceux qui se sont inscrits, puisqu'il faut s'inscrire sur Doctolib ou sur le 39 75. Cela a été un enfer vendredi et samedi, et cela continue. La plateforme de Doctolib, en deux heures, a enregistré plus de 600 inscriptions des seuls habitants du 5e pour venir se faire vacciner, sachant que lorsque l'on vient se faire vacciner, vous avez tous en tête qu'il y a la première vaccination, et entre 21 et 28 jours après, vous devez faire la deuxième vaccination. Les inscriptions valent pour deux. Sinon, une seule vaccination ne produirait pas les effets escomptés. J'avais proposé à Madame la Maire de Paris, avec l'accord de la Direction générale des services, de mettre à disposition des secrétaires pour faciliter les prises de rendez-vous. Il y a de cela à peu près une bonne semaine. Après une réunion avec le préfet, le Directeur général de l'ARS et la Maire de Paris, il a été décidé que l'on ne prendrait pas de rendez-vous dans les centres de vaccination, mais que ce serait fait via des plateformes centralisées. Je le regrette, car nous étions prêts à le faire. Nous voyons des dizaines de personnes chaque jour arriver à la mairie pour s'inscrire. Il faut faire de la pédagogie. Les fonctionnaires ont été informés, je pourrais même dire, Madame la directrice générale adjointe, formés, pour savoir comment on s'inscrivait. On prend leurs coordonnées quand ils ont un peu peur pour qu'on puisse les rappeler dans une semaine, pour voir s'ils sont parvenus à s'inscrire via Doctolib ou le 39 75. Le 39 75 a été une catastrophe. J'ai appelé Anne Souyris avant le week-end et elle en était informée. Nous sommes dépendants du nombre de vaccins que l'on va nous donner.

Aujourd'hui, nous avons, par semaine, très précisément, 702 doses de vaccin. Sachant qu'au début, on pensait pouvoir faire cinq doses maximum dans un flacon, et que, finalement, on se rend compte qu'on peut faire six doses par flacon. Sur ces 700 doses, il y en a à peu près 400 qui sont fléchées pour la vaccination de personnes habitant le 5e arrondissement, les autres sont du 6e arrondissement. Il faut évidemment avoir plus de 75 ans ou être atteint de comorbidité. Les soignants, en règle générale, vont se faire vacciner dans des hôpitaux, et notamment il y a l'Hôtel-Dieu qui procède à des dizaines et des dizaines de vaccinations pour le personnel hospitalier médical et paramédical.

Il y avait la question également des EHPAD. Les EHPAD, nous n'organisons pas du tout, ni de près ni de loin, les vaccinations. C'est la sous-direction de la santé de la Ville qui organise cela, avec l'ARS. Vous avez un EHPAD Jardin des Plantes qui a environ 90 lits. Depuis le début du premier confinement, une trentaine de résidents sont décédés dont les deux tiers du Covid dans les premières semaines de l'augmentation vertigineuse de la pandémie. Aujourd'hui, on est aux alentours de 70 résidents. Sur les 70 résidents, 25 ont été vaccinés. Cela a été largement commenté dans les journaux. Pour être vacciné dans un EHPAD, il faut recueillir le consentement du résident et la difficulté de recueillir le consentement se pose en particulier pour les résidents qui sont atteints d'Alzheimer ou de maladies neurodégénératives. Il faut à ce moment-là appeler les proches et avoir une preuve écrite du consentement.

La sous-directrice de la santé de la DASES, qui a participé à l'installation du comité de coordination du Covid vendredi après-midi à nos côtés, nous disait qu'il y aurait une deuxième séance de vaccination, vous le savez, entre 21 et 28 jours entre la première séance. Il faut vacciner. Les soignants vont reproposer aux résidents non vaccinés de se faire vacciner. Afin de se donner toutes les chances de pouvoir vacciner le maximum de personnes, mais en fonction des doses qu'on pourra nous donner, les soignants de notre centre de vaccination accueillis par le centre Covid ouvriront à 8 h 45 et ils termineront à 18 h 45, puisqu'ils veulent pouvoir vacciner le maximum de personnes. D'ici samedi, 18 h 45, pratiquement 700 personnes auront été vaccinées. Vous avez bien en tête que sur les 700, 400 sont du 5e arrondissement. Les liens avec la médecine de ville sont très importants. C'est le CPTS qui coordonne le centre de vaccination. Ce CPTS est présidé par Barbara Nattiez, avec qui nous avons des contacts quotidiens. Elle fait un travail extraordinaire avec les autres soignants. Le responsable médical du centre de vaccination, le docteur Gilles Valin, généraliste, est président de Médi5. Les liens avec la médecine de ville sont très importants dans le 5e, ils le sont depuis le premier jour.

Les informations que je vous donne sont susceptibles d'évoluer, et elles évolueront en fonction des instructions que l'on nous donnera. Après les plus de 75 ans, il y aura les personnes entre 65 et 75 ans et d'autres catégories, comme les enseignants. À ce stade, je n'ai pas plus d'informations. Je vous ai donné toutes celles dont je disposais.

Maintenant, je vais faire part, comme maire, d'une inquiétude qui est partagée par la plupart des élus et des maires, et Madame la Maire de Paris en tête, c'est qu'aujourd'hui, nous n'avons pas assez de vaccins. Pour le seul 5e arrondissement, vous avez pratiquement 5 600 personnes de plus de 75 ans. Si vous regardez les personnes entre 65 et 75 ans, on en a à peu près 6 000. Si on continue avec ce petit rythme, qui est un rythme très dense pour nos soignants, et encore une fois dépendant du nombre de doses restreintes, cela veut dire qu'il va nous falloir plus d'un mois pour vacciner les seuls plus de 75 ans. Je vous dis des bêtises, il faudrait pratiquement un trimestre. J'avais calculé un trimestre sans compter le samedi. On est à peu près sur deux mois. Le vaccin, c'est le vaccin Pfizer Biotech. En notre nom collectif, on peut dire merci à tous les soignants qui sont formidables.

Je me suis permis de faire passer la question en tête parce que c'est un sujet qui était très important et il y aura sans doute une information au début de chaque CICA, un point d'information, je me tourne vers l'adjointe Madame Nazan Erol, d'une quinzaine de minutes, et que pourra piloter Barbara ou Gilles pour répondre aux questions, ils sont formidables.

Je salue la présence de Pierre qui nous a rejoints. Tu étais aux obsèques de Marielle de Sarnez. Cela me permet de te donner la parole pour rapporter la DAC 4.

VI - 2021 DAC 4 - SIGNATURE D'AVENANTS A CONVENTIONS D'EQUIPEMENT AVEC 5 STRUCTURES DE SPECTACLE VIVANT (2E, 5E, 10E, 19E, 20E).

M. Pierre CASANOVA : Merci, Madame la Maire. Cela concerne le 5e arrondissement au titre du théâtre de la Huchette. C'est un projet de délibération qui concerne d'autres théâtres et établissements de Paris, le Théâtre de la Michodière, les Plateaux Sauvages, les Bouffes du Nord, le Cent-Quatre Paris, le Théâtre de la Huchette. Il s'agit d'une prolongation d'un an de la convention qui nous avait déjà été soumise dans le passé aux fins d'équipement de ces établissements. Je vous propose d'approuver ce projet de délibération, étant donné la place importante du Théâtre de la Huchette dans l'esprit de nos concitoyens, a fortiori à une heure où il souffre comme tous les spectacles et les établissements de spectacles et, plus généralement, les établissements culturels du 5e arrondissement qui ont besoin de notre aide.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. J'ai incité le Théâtre de la Huchette, comme le Théâtre de la Contrescarpe, à déposer des dossiers sur des demandes d'aide exceptionnelle à la Région, et les deux ont obtenu une aide de la Région pour les aider à passer ce cap difficile.

Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie infiniment.

Benjamin Isare, notre adjoint, va rapporter la DAE 35, sur la subvention du comité Soufflot pour les illuminations de fin d'année.

POUR : 14 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VII – 2021 DAE 35 - SUBVENTION (6.100 EUROS) AU COMITE SOUFFLOT POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE 2020 (5E).

M. Benjamin ISARE : Merci, Madame la Maire. Je crois que tout est dit. C'est le type de subventions que j'ai l'habitude de rapporter qui consiste à ce que la Ville verse une subvention pour aider les associations de commerçants à financer les illuminations de Noël. Celle-ci concerne l'association Comité Soufflot. Le montant qui est proposé, que je vous demande de voter favorablement, est de 6 100 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Je remercie mon adjoint, épaulé par le cabinet, et aussi le cabinet de Madame Polski d'avoir répondu à notre demande pressante, parce que les dossiers avaient été déposés avec retard, puisqu'il y a eu un passage de témoin entre l'ancien président et le président actuel. Je dois dire que la subvention est au rendez-vous. Quand cela se passe bien, il faut le dire. Merci.

Avis favorable, j'imagine. Je félicite ce comité qui a réussi en un temps record à illuminer les rues Soufflot, les rues Le Goff un petit bout de la rue Gay-Lussac. Merci au bureau qui a été formidable.

Je cède la parole à Violaine Hacke qui va rapporter la DASCO 2.

POUR : 14 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VIII – 2021 DASCO 2 - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS ET LYCÉES MUNICIPAUX - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT (40 707 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (2 056925 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (135 773 EUROS).

Mme Violaine HACKE : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'une dotation complémentaire pour nos collèges et lycées du 5e arrondissement pour des équipements à savoir :

- Pour le collège et lycée Henri IV, des ordinateurs pour la technologie, à hauteur de 19 050 euros, des enceintes et des sonorisations pour l'enseignement des langues pour 1 205 euros, soit un total de 20 255 euros pour Henri IV.
- Pour le collège et lycée Lavoisier, des ordinateurs portables et des rangements, toujours pour la technologie, à hauteur de 15 080 euros, 600 euros pour une table de ping-pong pour les cours d'EPS soit un total de 15 680 euros.

- Pour le collège Pierre Alviset, du mobilier pour l'administration scolaire pour 2 200 euros, des ordinateurs fixes pour la vie scolaire, 2 000 euros, des tableaux numériques interactifs pour les salles de classe pour 9 000 euros et des ordinateurs pour le CDI et l'enseignement des langues, 9 000 euros et une imprimante 3D pour 1 200 euros, soit 23 400 euros pour Pierre Alviset.

- Pour le collège Raymond Queneau, des vidéoprojecteurs, des ordinateurs portables, pour 7 900 euros. Des ordinateurs pour les CDI de 7 500 euros et des vestiaires et des rangements pour la salle des agents pour 2 400 euros, soit 18 000 euros pour Raymond Queneau.

- Pour le collège Rognoni, mobilier pour administration et salle des professeurs, 3 700 euros, des ordinateurs pour les classes et les administrations, 4 200 euros, webcams et enceintes, 360 euros, des présentoirs pour le CDI, 700 euros, photocopieur, 4 500 euros, un aménagement pour la cour de 720 euros, soit 14 240 euros.

Cela fait 91 575 euros pour nos cinq collèges et lycées du 5e arrondissement, plus pour Raymond Queneau une dotation supplémentaire de travaux pour du matériel en chaufferie pour 3 444 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. J'imagine que vous êtes tous d'accord. Les principaux nous ont informés qu'ils aimeraient avoir plus, mais que cela correspondait à leurs besoins. Avis favorable. Je vous en remercie.

Je vais rapporter la DASCO 6. Il s'agit des modifications des secteurs de recrutement des écoles publiques pour l'année scolaire 2021- 2022.

POUR : 14 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IX – 2021 DASCO 6 - MODIFICATIONS DES SECTEURS DE RECRUTEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES DE PARIS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021- 2022.

Mme Florence BERTHOUT : Nous sommes concernés par la modification, de manière très marginale. Pour autant, cette modification que vous avez en annexe de la délibération doit permettre de conforter sur trois ou quatre ans, à dose homéopathique, si vous me passez le mot, l'école élémentaire des Boulangers et l'école maternelle du 29, Mouffetard. C'est fait en étroite concertation avec les directeurs des deux écoles concernées, mais aussi les directeurs des deux écoles qui verraient leur effectif très légèrement baisser. Pour le 29 Mouffetard, nous irions prendre sur des portions de rues qui dépendent de l'école maternelle Buffon, cela est vu avec Madame la directrice. Et pour l'école élémentaire des Boulangers, nous irions prendre sur l'école élémentaire Pontoise, tout cela en accord avec la directrice de l'école maternelle Buffon, Madame Sadone, et Monsieur le directeur de l'école élémentaire Pontoise, M. Vintrin. Quelques chifrres : l'école Mouffetard, si on ne faisait rien, passerait de 86 à 74 élèves, tout cela est susceptible de changer, quant à l'école élémentaire des Boulangers, si on ne faisait rien, elle est aujourd'hui à 115, elle passerait dès l'année prochaine à 98 élèves. Nous sommes pratiquement, si on ne bouge pas, en deçà des seuils de fermeture. Nous étions très en retard. Je dois dire que cette modification a été obtenue quelques jours avant Noël. Merci à la DASCO et en particulier à Madame Delpal qui a bien voulu entendre mes craintes, qui ne faisaient que relayer les craintes des parents.

J'imagine que vous êtes d'accord. Cela se fait avec l'accord total des directeurs. Je vous remercie infiniment.

Je cède la parole à Carole HOOGSTOËL qui va nous rapporter la DDCT 8 sur la nouvelle charte du budget participatif. Peut-être qu'il serait possible dans la foulée de rapporter le vœu, ce qui est plus cohérent, même s'il a été déposé sur l'ordre du jour complémentaire.

POUR : 14 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

X – 2021 DDCT 8 - ADOPTION DE LA NOUVELLE CHARTE DU BUDGET PARTICIPATIF.

Mme Carole HOOGSTOËL : Mes chers collègues, je porte à votre connaissance une délibération concernant le projet de nouvelle charte du budget participatif. Une nouvelle charte nous est proposée pour définir le cadre général de mise en œuvre du budget participatif et les évolutions qui y sont apportées, notamment les projets seront financés intégralement par la Ville de Paris. Également dans cette charte, les principes suivants sont précisés, notamment concernant les points suivants : les maires des arrondissements coordonnent le

budget participatif à l'échelle de leur arrondissement, un coût maximal des projets en arrondissement est maintenant décidé chaque année, la plateforme unique de dépôt des propositions est unique, la procédure d'examen des recevabilités des propositions, à noter que les projets d'aménagement d'espaces publics sont exclus, type places, pistes cyclables, et le 5e arrondissement sera limité à deux projets. Sont précisés aussi les principes de co-construction, de regroupement de projets et d'études d'acceptabilité des projets, l'expertise technique des propositions, la sélection des projets soumis au vote, le vote qui est à la fois numérique et physique, la mise en œuvre des projets lauréats, et le suivi des projets lauréats.

Chers collègues, je vous propose l'abstention, car nous n'avons pas assez d'éléments, notamment sur le fonctionnement des règles de vote. On devrait uniquement voter avec la carte citoyenne, mais ce n'est pas clair dans la réunion qu'on a faite et dans la charte. Nous n'avons pas de retour précis sur les retours d'expérience du mandat précédent, sur le nombre de projets réellement livrés, le nombre de projets abandonnés et en souffrance, et le délai moyen entre le vote et la livraison des projets. Nous nous demandons également où en est le rapport de l'Inspection générale concernant le budget participatif qui avait été prévu lors de la précédente mandature et qui pourrait nous éclairer. Concernant le 5e, le nombre de projets semble trop faible. Nous avons deux projets dans le 5e. Je déposerai juste après un vœu en ce sens. Je vous propose l'abstention.

Mme Florence BERTHOUT : Moi qui ai toujours été favorable au budget participatif, et Dieu sait qu'autour de moi, il y avait beaucoup d'interrogations il y a un certain nombre d'années, je suis estomaquée du sort qu'on est en train de réserver au budget participatif. J'ai l'impression que cela va être, pardon de parler trivialement, mais à la tête du client. Au nom de quoi on décide qu'il va y avoir deux projets pour le 5e arrondissement ? C'est effondrant. L'idée, c'est d'avoir des projets qui tiennent la route. Je le dis d'autant plus que les projets émanent des associations. Essayons de faire vivre la liberté et la démocratie locale. Ce n'est pas ce qui est en train de se passer. Je trouve que c'est d'autant plus préoccupant que, alors que nos budgets sont extrêmement de plus en plus contraints, nous ne pouvons plus financer de travaux de voirie. Si la Mairie de Paris prenait le relais, ce serait bien, mais ce n'est pas le cas. Nous avons plein de projets de rénovation de bouts de voirie que l'on n'arrive pas à faire avancer, parce qu'il n'y a pas d'argent. Cela veut dire que le budget participatif, ce ne sera plus grand-chose. Parce que, par ailleurs, les associations qui ont la capacité à porter des projets structurants qui vont avoisiner les 2 millions d'euros, vous imaginez bien que si on n'est pas aidé par les services, ce n'est pas possible. Vous ne pouvez pas vous improviser maître d'ouvrage en portant un projet qui va avoisiner les 2 millions d'euros et qui a des chances d'être abouti. Je suis d'accord avec notre collègue. Je ne voterai pas cette charte. Cela ne rime à rien. J'ai l'impression que nous avons été un peu floués et que nos administrés sont un peu floués. Par ailleurs, beaucoup de maires, comme moi, demandent à ce que l'inspection générale de la Ville nous produise un rapport pour savoir comment cela fonctionnait. Vous avez plein de projets qui n'ont jamais été financés. On les a votés, un budget a été voté, et les projets sont encore en instance et n'ont pas abouti.

Je dois dire que, dans le 5e, les projets ont plutôt abouti, à l'exception de deux ou trois. Une des raisons étant que beaucoup concernaient prioritairement nos écoles et que j'ai veillé personnellement, avec l'adjointe et les services, à ce que ces projets aboutissent. On y a été tous les mois pour vérifier que les travaux ont été faits. Je vais vous donner deux exemples de travaux qui ont été votés et qui n'ont jamais été financés. La position sur le lycée Lucas de Nehou, on avait participé à plusieurs réunions, c'était une association que vous connaissez bien, Monsieur Audouin, où un particulier voulait mettre des citations de Victor Hugo. J'ai porté beaucoup de réunions avec le proviseur de l'époque. On a essayé d'avoir toutes les autorisations. Jamais ce projet n'a été financé. L'autre projet qui est anecdotique, et rassurez-vous, on ne va pas rouvrir un débat, ce n'est pas l'objet. Ce n'est pas moi qui le portais, c'était une association du secteur Contrescarpe. La restauration de l'enseigne Nègre Joyeux, l'argent a été mobilisé, et une fois qu'il a été mobilisé, on a repris l'enseigne, on l'a emmenée au musée Carnavalet, et il n'y a plus eu aucun suivi du dossier. Alors qu'associé, on est d'accord ou pas d'accord, à ce projet, il y avait un programme numérique, très didactique, sur le colonialisme, sur l'esclavage, etc. Cela a disparu des radars, en dépit des innombrables réunions. Je vous donne ces deux exemples, car ils me viennent à l'esprit. Il faudrait qu'il y ait un bilan qui soit fait pour tous les arrondissements. Voilà quelques remarques très concrètes.

M. Pierre CASANOVA : Évidemment, nous avons applaudi l'idée, puis les débuts de mise en œuvre des procédures participatives, puisque nous sommes très attachés, à la fois à un fonctionnement démocratique des institutions et des collectivités locales, car nous sommes forcés de constater que le divorce croissant entre la population française et ses élus nécessite une modernisation, une simplification, et le plus possible, la fin des

médiations, des intermédiations plus ou moins coûteuses, qu'il s'agisse des médias, des élus, des collectivités, pour que les citoyens s'emparent le plus directement possible de leur destin et de ce qui fait la maison commune. Pour cette raison, nous sommes attachés au fédéralisme local, aux procédures de référendums d'initiative locale, et bien évidemment, aux procédures participatives. Mais j'ai envie de reprendre un slogan situationniste : « *Camarades, encore un effort pour être vraiment participatifs* ». Le budget et la charte seraient participatifs s'ils se libéraient des entraves de la bureaucratie de la Mairie de Paris et s'ils rédigeaient des chartes participatives. Être participatif, comme tout budget, comme tout appel d'offres, c'est accepter le contradictoire, accepter que ceux qui proposent des dépenses ouvrent la porte du dialogue, donc de la participation, à ceux qui proposent des économies. Je me souviens de cette phrase de Staline qui disait : *« La question, dans l'élection, ce n'est pas le nombre de voix, mais qui compte les voix. »* Si vous faites une charte du budget participatif qui impose un discours, une seule et même logique, c'est l'administration, toujours l'administration et pas la majorité politique qui a les rênes dans la définition du budget participatif. Donc, camarades, encore un effort. C'est bien d'avoir un titre participatif, ce serait mieux d'avoir un contenu et une action participative. Je forme le vœu que les majorités futures aboutissent à ce résultat.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Alexandre Barrat.

M. Alexandre BARRAT : Merci, Madame la Maire, chers collègues. Je partage tout ce qui vient d'être dit, mais je voulais apporter un complément. Dans la nouvelle charte, une nouvelle contrainte a été imposée, qui est un thème annuel. Je trouve cela dommage car cela flèche les projets. Déjà qu'il y en a que deux par an pour le 5ème, cela flèche les projets et les limite. Je trouve cela moins participatif. Encore une fois je partage ce que Pierre, Madame la Maire et Carole viennent de dire.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis tout à fait d'accord. C'est incroyable. C'est une démocratie à géométrie variable. J'imagine que les thèmes porteurs du 14e aujourd'hui ne sont pas forcément ceux des habitants du 5e et de leurs associations. Mme Lemardeley, vous souhaitiez intervenir.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Effectivement, je souhaitais apporter quelques précisions. Notamment que le budget participatif représente 25 % du budget d'investissement de la Ville de Paris. Ce n'est pas rien. Vous ne pouvez pas dire que cela diminue. Il s'agit de simplifier, comme l'a dit M. Casanova, peut-être de faire un peu moins, mais mieux, de moins surcharger les services. Certains projets n'ont pas abouti, car certains services étaient débordés, au niveau local et central. Vous demandez pourquoi il y a deux projets pour le 5e. Ce n'est pas que pour le cinquième. Il y a une règle démographique. Il y a trois seuils. Deux projets lauréats pour les arrondissements de moins de 90 000 habitants, trois pour ceux plus de 90 000 habitants, et 4 pour les arrondissements de 200 000 habitants. D'autre part, il y a l'introduction d'un coût maximal de projets soumis au vote dans les arrondissements plafonnés à 2 millions d'euros. Entre 2015 et 2019, le coût moyen des projets était de 440 000 euros. Cela veut dire qu'on augmente le seuil.

Mme Florence BERTHOUT : Excusez-moi de vous interrompre, mais tout dépend des projets que vous allez retenir. Entre 10 projets retenus qui vont faire entre 15 000 euros, comme cela nous est arrivé, et 50 000 euros, et un seul projet dont on ne sait pas... 2 millions, cela ne veut pas dire que vous avez un projet à 2 millions, cela veut dire que vous avez deux projets qui peuvent être de 10 000 ou 15 000 euros. Il n'y a pas de seuil minimal. On peut imaginer, et c'est cela qui est antidémocratique, que finalement, par les hasards d'un scrutin dont on ne mesure absolument pas les règles, car on ne sait pas qui vote, un projet de 30 000 euros va l'emporter et dans le 5e, nous aurons des projets tout à fait charmants, mais des projets mineurs et qui seront peu onéreux. Il ne faut pas expliquer que le budget augmente. C'est tout à fait faux. On verra après. Si on a deux projets de 2 millions d'euros, Mme Marie-Christine Lemardeley, je serais la première à dire tant mieux. Vous n'avez aucun cadrage. Il n'y a rien qui vous garantit que, par exemple, ce seront des projets ambitieux qui pourront être élus. Je n'ai rien contre le fait que l'on donne un plafond. Je trouve cela sain. Mais si vous additionnez le plafond avec le fait que, de toute façon, on n'a pas mis de minima, donc vous pouvez avoir, par le hasard du scrutin, deux petits projets, vous imaginez l'injustice totale. Les maires d'arrondissement, notre Conseil n'a rigoureusement aucun pouvoir. C'est quoi de dire que nous allons décider ? Décider quoi ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : La possibilité est donnée au maire d'arrondissement d'organiser des ateliers pour évaluer l'acceptabilité des projets retenus. Cela est une dimension participative, vous ne pouvez pas le nier.

Mme Florence BERTHOUT : Je l'ai toujours fait. Il n'y a rien de nouveau.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : C'est inscrit dans la charte.

Mme Florence BERTHOUT : C'est la réduction drastique du nombre de projets. Ce qui aurait été bien, c'est à la limite de donner un montant maximum par arrondissement, et cela, je le comprends, y compris en fonction de la population, mais ne pas nous restreindre sur le nombre de projets. Cela me paraîtrait une règle de bon aloi.

M. Laurent AUDOUIN : Cette charte n'est sans doute pas parfaite, mais dire qu'elle va mener à l'enterrement du budget participatif, cela me semble être l'inverse de la réalité. On a un développement de la part du participatif au sein du budget d'investissement parisien, c'est un fait incontestable. Madame la Maire, je tiens à souligner qu'il n'y a plus de prélèvement sur vos IL. Pour autant que je le comprenne, vous récupérez l'intégralité du budget de l'investissement local. Il n'y a plus de partie qui est fléchée, vous n'avez plus cette possibilité de flécher. Cela vous redonne des leviers. Quand vous disiez que vous ne pouviez pas refaire des projets, vous allez récupérer de la marge de manœuvre budgétaire par ce biais-là.

Mme Florence BERTHOUT : Il ne faut pas m'expliquer cela. On était très content de pouvoir multiplier par deux les montants fléchés. Ce n'est pas un plus.

M. Laurent AUDOUIN : Vous pourrez engager une partie de votre argent selon vos souhaits et votre connaissance du terrain dont je ne doute pas. Il n'y a pas de problème de ce point de vue-là. Là où je suis d'accord, c'est le nombre sec de limitations à deux projets, c'est peu. Ce n'est pas une injustice faite au 5e. Pour des arrondissements plus gros, on a péniblement une règle de proportionnalité. Cela reste un nombre faible. C'est sans doute motivé par le fait de pouvoir être sûr que les services auront le temps de traiter convenablement et complètement les projets, et donc de les faire émerger plus rapidement, car très clairement, on avait parfois des difficultés. On voyait bien le temps que prenaient certaines mises en œuvre. C'était lié à la charge de travail des services. De ce point de vue-là, je comprends cette volonté de limitation. C'est vrai que deux, cela paraît être un chiffre très faible. Peut-être que l'on pourrait avoir une discussion autour de cela. J'apprécie le système de vote qui va être modifié, un scrutin plus malin, et justement plus participatif et donc plus démocratique pour autant qu'on puisse le comprendre. Au sujet par contre du choix de la thématisation, le fait d'avoir un seul thème majeur, là aussi, cela pourrait être léger. On pourrait discuter d'en avoir deux. Il pourrait y avoir une consultation pour que, si on maintient ce système de thèmes, ces thèmes soient co-construits avec les Parisiens et que, d'une année sur l'autre, on puisse avoir une évolution pour avoir plus d'intégration des envies des Parisiennes et des Parisiens.

Mme Florence BERTHOUT : Vive la technostructure. Il suffit simplement de laisser les citoyens voter. On n'a pas à leur imposer un thème. Ils sont tout à fait majeurs. Pourquoi leur imposer un thème ? J'espère qu'on se retrouvera au Conseil de Paris avec vos collègues pour qu'on ne limite pas le nombre de projets, quel que soit l'arrondissement. C'est une atteinte à la démocratie.

Mme Carole HOOGSTOËL : Je voulais revenir sur les 25 % du budget d'investissement de la Ville de Paris. Il sera décidé par les habitants lors de la mandature, ce n'est pas l'intégralité du budget participatif. Il est précisé que le budget participatif est un des dispositifs pour concrétiser cet engagement. Le budget participatif ne représente pas 25 % du budget de la Ville de Paris. Je viens de lire la charte.

Mme Marine ROSSET : Je voulais simplement dire qu'il fallait peut-être attendre les thèmes avant de s'énerver sur le sujet. Peut-être que ces thèmes seront très vastes, et peut-être qu'ils n'enfermeront pas les citoyens pour participer. Je voudrais ajouter une précision sur les modalités du vote. Quand je relis la charte, je vois exactement le même fonctionnement, avec des bureaux fixes et des bureaux mobiles dans l'arrondissement. Je ne comprends pas bien votre remarque dans la présentation de la charte avec la carte citoyenne.

Mme Carole HOOGSTOËL : Il nous a été présenté qu'il pourrait être demandé d'avoir une carte citoyenne pour éviter les multiples votes. Ce n'était pas encore décidé, d'où ma remarque. Le problème, c'est d'établir la carte.

Mme Florence BERTHOUT : C'est plutôt pas mal. Édouard Civel.

M. Édouard CIVEL : Ce qui me choque un peu dans cette nouvelle charte, c'est que les propositions recevables doivent respecter les critères suivants, notamment ne pas relever de réaménagement de l'espace public. Le fait d'exclure l'aménagement de l'espace public, de rues, pistes cyclables, trottoirs, piétonnisation, zones de rencontres, ce sont les choses qui intéressent en premier lieu les habitants. Quand on est sur un budget participatif d'investissement, on est sur quelque chose où on veut se saisir ensemble de notre espace commun, de notre Paris en commun. Je suis surpris que de tels projets soient exclus. Vous me rassurez à la phrase suivante : « En revanche, les projets relatifs à l'entretien de la voirie, dès lors qu'ils ne nécessitent pas de longue phase d'étude de concertation de travaux, sont recevables ». Vous m'expliquez qu'on peut reprendre la voirie, c'est-à-dire que le budget participatif sert à refaire le goudron. Monsieur Laurent Audouin, vous allez être d'accord avec moi, c'est incroyable que l'on exclue le réaménagement de l'espace public des budgets participatifs, alors que c'est un objet d'intérêt majeur des gens quand ils se saisissent d'un objet commun dans l'espace public.

Mme Florence BERTHOUT : Les trous que la Ville ne répare pas, cela pourra être financé par le budget participatif. C'est très clair. En revanche, si vous voulez des projets de végétalisation, en théorie, on ne peut pas. C'est incroyable. Je pense qu'on ne sera pas d'accord. Cette charte est un non-sens total et surtout un exercice qui est le contraire de la démocratie.

Je propose de voter. Avis favorable ? J'imagine que vous êtes favorables, en grands démocrates, au fait que l'on va limiter le nombre de projets et l'objet. Des avis contre ? Abstentions ? C'est voté. Ça, c'est la démocratie. Je ne sais pas, cela fait rire Mme Rosset. Ça ne me fait pas rire, la démocratie. Je n'ai pas envie de rire sur des sujets aussi importants.

Le vœu, chère collègue.

POUR : 3 (Mme LEMARDELEY, Mme ROSSET et M. AUDOUIN)
CONTRE : 4 (Mme BERTHOUT et pouvoir de Mme GABADOU, M. CASANOVA et M. BARRAT)
ABSTENTIONS : 7 (M. CIVEL, Mme EROL, M. ISARE, Mme BIRABEN, Mme HACKE, M. BOUCHET et Mme HOOGSTOËL)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

XI - VŒU RELATIF À LA DÉFINITION DU NOMBRE DE PROJETS LAURÉATS PAR ARRONDISSEMENT DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE CHARTE DU BUDGET PARTICIPATIF.

Mme Carole HOOGSTOËL : Madame la Maire, mes chers collègues, je vous présente ce vœu relatif à la définition du nombre de projets lauréats par arrondissement dans le cadre de la nouvelle charte du budget participatif. On vient de nous présenter la révision de la charte participative avec de nouvelles modalités d'organisation pour les prochaines éditions, notamment celle qui va débuter début février 2021. Une nouvelle répartition du nombre de projets lauréats par arrondissement est envisagée en fonction de deux seuls critères : le nombre d'habitants et la présence éventuelle de quartiers populaires. Il n'est prévu aucun traitement particulier pour les arrondissements qui, tout comme le 5e, ont une population étudiante importante. Le 5e est celui qui accueille le plus d'étudiants avec 86 978 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, faisant doubler sa population en journée. Avec la prise en compte du nombre d'étudiants dans le seuil démographique, le 5e arrondissement pourrait passer de deux à trois projets lauréats. Nous demandons donc à ce que la Maire de Paris prenne en compte le nombre d'étudiants inscrits dans chaque arrondissement comme critère supplémentaire pour déterminer le nombre de projets lauréats et puisse augmenter en conséquence le nombre de projets du 5e arrondissement de deux à trois.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je m'amuse de voir votre intérêt soudain pour les étudiants. J'ai le droit de plaisanter. En politique, on n'a pas le droit de faire de l'humour. Je dirai simplement que votre histoire ne marchera pas, car les étudiants sont inscrits là où ils résident. Vous ne pouvez pas dire qu'il y a tant d'étudiants qui résident dans le 5e. Ceux qui résident dans le 5e sont déjà comptés et ceux qui résident ailleurs

sont déjà comptés dans le budget participatif des arrondissements où ils résident. On ne va pas faire un nouveau règlement juste pour vous faire plaisir.

Mme Florence BERTHOUT : La Ville de Paris modifie bien en permanence les règles applicables à l'attribution d'un certain nombre de subventions ou de définitions de barème, en fonction de la présence sur le territoire de populations qui n'habitent pas forcément là. Cela me paraît surréaliste. Bien sûr, de nombreuses tarifications sont liées aux mesures de la pauvreté, aux mesures des moins de X ans, de plus de X ans. Il ne faut pas expliquer que la spécificité d'une population qui ne réside pas forcément jour et nuit sur un territoire ne doit pas être intégrée. C'est assez extravagant, ce que j'entends. L'importance d'une population qui réside est si vrai que cela nous amène à mettre en place des équipements supplémentaires. Ou alors, on ne met pas en place des équipements supplémentaires. Nous allons créer une épicerie solidaire dans quelques semaines, Mme Lemardeley, si vous pensez qu'on ne s'intéresse pas à la cause des étudiants. C'est un sujet qui me préoccupe beaucoup. Les suicides sont en train d'augmenter. Les appels aux unités de santé mentale augmentent de manière vertigineuse. Je suis très préoccupée par la situation des étudiants. Ils utilisent l'espace public, les services, fort heureusement, qu'ils y habitent ou pas. L'idée que l'on puisse avoir des aménagements qui puissent intégrer cette dimension, cela me paraît être la moindre des choses. Je ne vois pas en quoi il serait scandaleux de tenir compte de cette dimension, comme d'autres arrondissements ont d'autres spécificités. Tout le secteur des Halles, on va tenir compte de la présence de beaucoup de populations qui sont en situation de grande pauvreté. Si je vous comprends bien, les étudiants ne comptent pas.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Si je ne me trompe pas, vous n'êtes pas obligé d'habiter l'arrondissement pour voter les projets de l'arrondissement. Si un étudiant habite dans le 16e et veut voter pour les projets du 5e, il le peut. Je pense que les étudiants du 5e vont choisir des budgets du 5e, même s'ils n'y habitent pas, parce qu'ils y vivent toute la journée, à l'école, dans les commerces.

Mme Florence BERTHOUT : C'est logique, sinon, ils se contentent d'aller suivre leur cours et il n'y a aucun attachement avec le lieu où ils étudient. Édouard Civel.

M. Édouard CIVEL : Je vais vous donner un exemple. Puisque vous présidez l'ESPCI, vous savez très bien que les étudiants de l'ESPCI résident tous à Montrouge, dans la résidence universitaire qui est là-bas. Quand on est étudiant à l'ESPCI, et je pense que c'est le cas pour toutes les autres grandes écoles et universités du 5e, en l'occurrence, mais de Paris en général, quand vous êtes étudiant à l'ESPCI, vous vous levez à 7 h 30, et de 8 heures à 23 heures ou minuit, quand c'est possible, vous êtes dans le 5e arrondissement. Vous vivez dans le 5e arrondissement. Vous avez votre dortoir en dehors du 5e, en dehors de Paris. Si on veut que des arrondissements comme le 5e puissent être favorables aux étudiants, il faut leur permettre de participer, voter pour des projets qui soient positifs dans le quartier pour les étudiants.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment. Nazan Erol.

Mme Nazan EROL : Merci d'avoir souligné que l'on est sur une grosse problématique avec les étudiants qui souffrent à l'heure actuelle...

Marie-Christine LEMARDELEY : J'aimerais que l'on arrête ce discours. Je passe ma vie à organiser des aides alimentaires, des aides psychologiques. Il ne faut pas m'expliquer à moi tout cela.

Mme Nazan EROL : ... simplement pour vous dire qu'aujourd'hui, encore plus que les autres fois, qui sont, effectivement, du quotidien et peut-être ce que nous faisions sur les autres années, là la problématique est très grande. Demain, nous allons avoir des réunions avec les équipes territoriales pour essayer de trouver des solutions concrètes, parce qu'ils sont dans un état détresse.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Mme BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN : Ce qui me semble aussi important, c'est la motivation. Pour faire participer le plus grand nombre de personnes, qu'elles soient motivées pour élaborer des projets, à force de contraintes, on finit par défaire et démobiliser. L'idée est que pour faire vivre ces budgets participatifs, pour faire vivre la démocratie, il faut motiver. Quand on passe plus de 12 heures par jour dans un arrondissement, on s'y intéresse,

on l'aime, et on a envie de participer à tout ce qui s'y passe, et notamment au budget participatif. L'aspect mobilisation, l'aspect motivation, me semble tout à fait essentiel dans ce sujet.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Je vous propose de passer au vote. Avis favorable sur le vœu ? Abstention ? Avis défavorable de notre opposition.

Je cède maintenant la parole à M. Édouard Civel qui va nous rapporter le vœu sur la politique de compensation entre le nombre d'arbres abattus par nécessité et le nombre d'arbres replantés et la diversité des essences replantées.

POUR : 11
CONTRE : 3 (Mme LEMARDELEY, Mme ROSSET et M. AUDOUIN)
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

XII - VŒU RELATIF À LA POLITIQUE D'ABATTAGE ET DE REPLANTATION DES ARBRES DANS LE 5E ARRONDISSEMENT.

M. Édouard CIVEL : Merci, Madame la Maire. Je pense qu'on pourrait renommer ce vœu de manière un peu plus simple, sur un vœu relatif à la politique d'abattage et de plantation des arbres. Je rappelle dans ce vœu les objectifs de la Ville de Paris, qui sont tout à fait nobles sur la mandature qui s'ouvre, c'est-à-dire de planter 170 000 nouveaux arbres durant la mandature. Je me suis un peu étonné lorsque j'ai reçu il y a de cela deux semaines le nombre d'arbres qui devaient être abattus cette année dans le 5e arrondissement, compte tenu de leur état phytosanitaire ou structure à risques, qui s'élevait à 55.

Quand on a communiqué trois jours plus tard le nombre d'arbres qui devaient être replantés, il s'élevait à moins d'une dizaine. De même, les arbres qui doivent être abattus couvrent un spectre d'essence extrêmement varié. Vous comptez à peu près 11 essences. Sur les arbres qui sont replantés, il n'y avait que des platanes. Lorsqu'on abat 55 arbres, et que dans la même année, on est capable d'en replanter qu'une dizaine, c'est un problème sur la pérennisation de nos arbres. Si j'ai bien compris, il y a eu des décisions l'année dernière de ne pas procéder à l'abattage d'arbres pour des raisons politiques, en dépit du fait qu'ils étaient déjà dans un état dangereux. Aujourd'hui, il faut rattraper les années d'abattage d'arbres. Si on veut être capable de replanter des arbres de manière un peu plus apaisée dans les années à venir, est-ce qu'on pourrait établir un planning de plantation d'arbres qui soit en cohérence avec les abattages ? Est-ce qu'on pourrait mettre une règle un peu verte par année ? Nous n'avons pas plus d'arbres abattus que d'arbres replantés. Je fais référence au vœu que nous avions adopté à l'unanimité lors de la dernière séance du Conseil d'arrondissement, relatif à la plantation d'arbres sur les rues Gay-Lussac, Claude Bernard, rue Monge et rue des Écoles. On avait vu que grâce aux travaux de l'APUR, nous pouvons planter des arbres dans ces axes. Je vous propose de voter ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Je rappelle deux chiffres éloquents. 55, on nous demande d'abattre manu militari 55 arbres, au motif que l'état sanitaire de ces sujets est mauvais. On nous demande de les abattre d'une traite. Ce qu'on nous propose de manière concomitante, c'est de planter une douzaine d'arbres, même pas. Ce n'est pas sérieux. J'ai regardé les essences. C'est incroyable. On a deux variétés, deux essences différentes. De qui se moque-t-on ? C'est d'une complication incroyable. Ce que l'on demande, et je le dis, et franchement, j'ai toujours défendu cet aspect végétal. À la limite, que l'on nous propose de les mettre où on veut. Il y a un discours officiel qui est de dire qu'on va planter des milliers d'arbres dans Paris, mais quand on demande où on va les planter, il n'y a pas une direction de la Ville, un service de la Ville, qui est capable de nous dire où. On est incapable aujourd'hui d'avoir, en tout cas dans cet arrondissement, une politique de plantation d'arbres ambitieuse.

On ne connaît pas, après, on est quand même au deuxième mandat de Madame la Maire, toujours pas les endroits où on peut planter des arbres. Quand vous voulez planter un arbre, il faut savoir que le service de la voirie va passer un nombre incalculable de mails, de coups de téléphone, pour savoir si on peut planter. À chaque fois, on nous fait la même réponse qui veut nous faire passer pour des politiciens alors qu'en fait, c'est en face. On nous dit qu'il y a les réseaux Enedis, GRDS, c'est impossible de planter des arbres. Je suis plus à l'aise

que quand on nous appelle et que l'on nous demande où on veut les planter, je réponds : « On les met où vous voulez, pour peu qu'on en mette le plus possible ». Il suffit que je dise : « Si on en mettait à l'angle de la rue de l'Epée-de-Bois et la rue des Patriarches », on va me dire que ce n'est pas possible. C'est kafkaïen. J'ai demandé une chose à Monsieur Baudrier, à M. Najdovski, simplement qu'on nous donne une cartographie qui tienne la route des endroits où on peut planter des arbres. Une cartographie existe, qui est très incomplète, mais intéressante, celle de l'APUR. Elle ne peut pas être retenue, car on nous dit qu'elle est très incomplète. Quand on nous demande à utiliser tout le linéaire de la rue Monge, tout le linéaire de la rue Claude Bernard, tout le linéaire de la rue Gay Lussac pour y planter des arbres dans des conditions optimales, nous n'avons pas de réponse. Quand on se tourne vers les services de la Ville pour savoir si on peut mettre des arbres supplémentaires sur le square Adanson, pas de réponse. Vraiment, si vous y arrivez, tant mieux. Nous, on n'arrive pas, aujourd'hui, en tout cas, à faire planter des arbres. On renvoie la balle à l'envoyeur. On voudrait le calendrier de replantation, mais pas dans un an ou deux ans. Surtout, qu'on évite de nous raconter pour la millième fois que, finalement, comme il y a eu le Covid, on ne pouvait pas, qu'on a pris beaucoup de retard, on connaît l'histoire par cœur. Si on abat 55 arbres, on en replante 55. Je pense que cela doit être possible. Qu'on ne fasse pas cela en laissant un an s'écouler entre les abattages et les replantations.

M. Pierre CASANOVA : J'ai l'impression que cela fait sept ans qu'on a la même discussion. C'était dans notre programme municipal d'il y a six ou sept ans. On voulait végétaliser les rue Gay Lussac et rue Claude Bernard. Les habitants le veulent. Deux ou trois personnes à la Mairie de Paris, malgré la volonté populaire, malgré la volonté des élus, nous disent non. Ce sont des arguments technocratiques dont la plupart des élus sont otages, soit par manque d'expérience, de temps, ou de volonté d'aller au bout du dossier. Ils sont très bons pour faire des colloques jusqu'à 2 heures du matin dans leur mouvement politique. Mais planter des arbres rue Claude Bernard, 7 ans de travail, 7 ans de refus. Comment voulez-vous que les habitants de ces rues ne soient pas consternés par cette population politique qui n'est pas fichue de dire aux services, aux gens d'Enedis, à ces braves gens qui travaillent, qu'on va planter des arbres ? 100 % des habitants le veulent, 100 % des élus le veulent.

M. Laurent AUDOUIN : Sur une partie de votre discours, vous prêchez un convaincu, mais la réalité est différente. Votre texte ne reprend pas les points intéressants de votre discours et, au contraire, soit il est déjà satisfait par nature, parce que le concept d'abattage séquencé, je ne suis pas sûr de comprendre, mais en tenant compte de l'état sanitaire, je ne vais pas faire un procès à la DEVE en leur disant qu'ils ne connaissent pas leur travail et qu'ils ne sont pas capables de dire si un arbre est dangereux ou pas. Ce sont les services qui décident quel arbre doit être abattu, ce n'est pas le cabinet. Soyons sérieux deux secondes.

Mme Florence BERTHOUT : M. Audouin, pardonnez-moi. Ce n'est pas la DEVE. Nous avons une section, la section fait un travail formidable. Ils font un bon diagnostic, ce n'est pas remis en question. Par définition, on a des gens compétents. J'ose espérer qu'ils font le diagnostic sanitaire des arbres. Le sujet que l'on fasse des diagnostics sanitaires, encore heureux. Qu'on explique qu'un arbre a une durée de vie limitée, parce qu'il est malade, évidemment que ce constat doit être partagé. Nous avons des agents qui le disent. Le sujet, c'est que quand vous voulez arrêter une politique de replantation concomitante, c'est très compliqué. Et surtout, et la DEVE n'y est pas pour grand-chose, on ne lui indique pas les lieux où on peut planter. C'est la DVD qui indique où on peut planter. La DEVE est très accompagnante. Il n'y a rien qui avance. Qu'il faille abattre des arbres parce qu'ils sont malades, personne ne remet en cause l'expertise sérieuse de la DEVE. Ce qui est remis en cause, c'est l'incapacité d'autres services à donner les endroits où on peut les planter. La deuxième chose, c'est de débloquer en temps réel les moyens financiers et les moyens matériels pour replanter dans un délai raisonnable. Je n'ai dit que cela. C'est vérifié tous les jours.

M. Laurent AUDOUIN : Madame la Maire, si à chaque fois que je prends la parole, vous me la coupez en parlant plus longtemps que moi, la séance va être très longue. D'autre part, je lis votre vœu : « la Maire de Paris prenne l'engagement d'un abattage séquencé dans le temps tenant compte de l'état sanitaire des arbres et du degré d'urgence à les abattre. » J'en conclus donc que ce n'est pas le cas. Vous pouvez me faire de grandes envolées. Vous écrivez noir sur blanc que la DEVE fait n'importe quoi.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas très bien formulé. Vous n'êtes pas obligé d'être extrêmement désagréable quand vous avez tort.

M. Laurent AUDOUIN : Je démontre que j'ai raison, et tout ce que vous dites, c'est que tout va bien.

Mme Florence BERTHOUT : Vous m'expliquez d'une manière condescendante qu'on est en train d'attaquer la DEVE et je vous explique que ce n'est pas elle qui décide de cela.

M. Laurent AUDOUIN : Je lis votre vœu que vous avez soumis à ce Conseil.

Mme Florence BERTHOUT : Quand un arbre est malade, vous ne devez pas forcément l'abattre dans les 15 jours qui viennent. Il y a des degrés d'état sanitaire, la DEVE pourrait vous l'expliquer comme elle me l'a expliqué, qui nécessitent de couper dans le mois, dans les trois mois, dans l'année, dans les deux ans.

M. Laurent AUDOUIN : Moi aussi, je peux faire un séminaire sur le sujet.

Mme Florence BERTHOUT : Ils ne sont pas tous malades au même moment. Vous imaginez bien qu'il n'y a pas 55 arbres qui tombent malades au même moment et qui doivent être abattus au même moment. Ce n'est pas sérieux.

M. Laurent AUDOUIN : Chacun lira ce texte. Les mots ont un sens. Si vous me dites qu'on passe de 10 essences à deux, cela m'étonne. Il y a peut-être quelque chose à discuter, j'en conviens volontiers. Surtout, vous nous avez beaucoup parlé de 10 replantations. J'ai un message avec un tableau explicite qui m'explique qu'il y en a 39. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Il y a un petit problème d'échange d'informations.

Mme Florence BERTHOUT : M. Audouin, soyez gentil, arrêtez de mentir à ce Conseil d'arrondissement. Je vous accuse de mentir. J'ai les mails. Les mails, nous avons retravaillé la semaine dernière. N'expliquez pas qu'il y en a 39. Peut-être que vous avez sorti de votre chapeau... j'ai eu le directeur compétent. Sauf si un miracle s'est passé ce week-end, nous avons une liste qui nous a été envoyée par mail, c'est 12 arbres replantés, et en aucun cas 39 arbres.

M. Laurent AUDOUIN : 10 parmi les 55 qui sont coupés cet hiver sont replantés tout de suite, les 45 autres plus tard, mais vous avez également un backlog de 29. Excusez-moi, c'est un peu compliqué à lire parfois. Je ne vous accuse pas de mentir, ayez la courtoisie de faire de même.

Mme Florence BERTHOUT : M. Audouin, d'autres arbres ont été replantés, parce qu'il y a eu d'autres abattages. La réalité, c'est qu'on en abat 55 et qu'on en replante 12. Cela nous a été communiqué et nous avons échangé, je me tourne vers mon Directeur de cabinet, avec les services compétents. On ne va pas faire de petites mathématiques enfantines. Il y a quelque chose qui s'appelle les chiffres glissants. On joue sur tout un tas de chiffres glissants, de trucs qui devaient être plantés l'année dernière. C'est totalement faux. Les arbres qu'on devait planter l'année dernière, on ne les a pas plantés, on les plante cette année. Vous allez nous expliquer qu'il y a 55 d'un côté et 39 de l'autre. C'est complètement faux. La question est simple, on abat 55 arbres, on en replante combien ? Je ne vous demande pas les arbres qu'on a replantés, dont on a différé la plantation de l'année dernière et qui arrivent cette année. On fait les additions des choux et des navets en disant qu'il y en a 39. Pas du tout. Il y en a 12 plus un delta. Je ne peux pas vous laisser défendre en permanence l'indéfendable, parce que cela ne vient pas de vous. Il y en a 39, sur les 39, il y en a 12 qui sont de la replantation. On nous a envoyé les courriers. Le delta, ce sont des arbres qu'on n'a pas plantés l'année dernière et qu'on aurait dû planter. Il ne faut pas m'expliquer qu'on en a 39. C'est lié à ce qui s'est passé l'année dernière. Arrêtez d'être de mauvaise foi en permanence et de défendre l'indéfendable. On abat 55 arbres et on en replante 12. Et on nous dit : « Ce n'est pas 12, c'est 39 ». Le delta, ce sont des arbres qui auraient dû être plantés l'année dernière. Cela n'a rien à voir.

M. Laurent AUDOUIN : Et qui vont être plantés, et les 45 autres sont repoussés d'un an. Il y a une capacité des services à mener ces plantations.

Mme Florence BERTHOUT : Il n'y a aucun problème pour en couper 55, mais il y a des problèmes des services pour en replanter.

M. Laurent AUDOUIN : En matière de manipulation mathématique, je n'ai pas de leçon à recevoir de vous, c'est le moins que l'on puisse dire. Concernant les plantations, si on pouvait parler des plantations et des nouveaux arbres, je suis d'accord avec vous, il y a eu des difficultés, y compris au niveau des services, pour obtenir les bonnes informations. J'ai encore en tête l'exemple très précis de Claude Bernard, où les services de la Ville on dit en 2014-2015 : « Ce n'est pas possible, ou après des travaux cyclopéens ». Et puis, tout d'un coup quand les directions changent, les choses deviennent possibles. Si vous cherchez un lieu où on peut planter et où le sol n'est pas encombré, l'arrière du Panthéon me paraît être une bonne piste.

Mme Florence BERTHOUT : On ne va pas faire un débat sur où on peut planter.

M. Laurent AUDOUIN : Quand vous ferez un vœu pour demander une étude complète au service pour avoir une liste exhaustive des emplacements possibles, je le voterai des deux mains. Sinon, cela n'avancera à rien.

Mme Florence BERTHOUT : Soyons sérieux. Les études auraient dû être faites depuis des années, sur les endroits où on replante. Tout cela n'est pas sérieux. Vous êtes tout à fait favorable au fait et je veux que cela se sache, que quand on abat des arbres, vous trouvez que c'est totalement normal, parce qu'il y a beaucoup de travail, qu'on étale cela dans le temps. Je trouve cela scandaleux. Je ne peux plus admettre que, à cause de l'impéritie de certains services, on soit en permanence en train d'attendre les résultats. Les résultats ne sont pas là. Vous êtes propre à dénoncer les soi-disant turpitudes de ceux qui n'aiment pas le végétal, mais quand il s'agit de défendre le végétal, à partir du moment où cela est dû à une forme d'incompétence, à un moment donné, quand on n'est pas capable de planter en temps réel à l'échelle parisienne, c'est incroyable de défendre cela. Monsieur le Premier adjoint.

Mme Anne BIRABEN : Je voudrais revenir à ce vœu que je trouve ultra nécessaire. Je suis effrayée de voir le nombre d'arbres abattus. Je voulais appeler votre attention sur le fait que lorsque l'on abat un arbre, il fait souvent 20, 30 m, et il est remplacé par un arbre beaucoup plus petit, 1,50 m ou 2 m. Ce n'est pas la même chose en termes de photosynthèse. Ce vœu est très nécessaire, mais on pourrait même demander que chaque arbre abattu soit remplacé par 1,5 arbre, le temps que les arbres grandissent et puissent faire le bienfait qu'ils font dans la ville et les espaces d'aération qu'ils procurent. Avant d'avoir un équivalent satisfaisant, il se passe beaucoup d'années. Par ailleurs, la même réflexion que la dernière fois, la plantation, c'est bien en pleine terre, ce n'est pas en pot.

Mme Florence BERTHOUT : Oui. Là, il n'y a pas de sujet. Nous passons au vote. Avis favorable ? Abstention ? Avis défavorable de l'opposition.

On s'est trompé dans les votes sur la charte. Vote pour la charte, il y avait trois votes pour, Mme Lemardeley, M. Audouin et Mme Rosset, et en vote contre, il y en avait quatre. On aurait dû bien calculer. Il y a un pouvoir, celui de Mme Corinne Gabadou. La charte est repoussée.

Contre : 4 Pour : 3 NPPV : 7

Je cède la parole à notre collègue Édouard Civel qui va nous rapporter un vœu sur la diminution de la dotation de fonctionnement versée par la Ville de Paris à l'ESPCI.

POUR : 11 VOIX
CONTRE : 3 (Mme LEMARDELEY, Mme ROSSET et M. AUDOUIN)
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

XIII - VŒU RELATIF À LA DIMINUTION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT VERSÉE PAR LA VILLE DE PARIS À L'ESPCI PARIS POUR L'ANNÉE 2021.

M. Edouard CIVEL : Merci, Madame la Maire. Nous avons dans le 5e arrondissement une école d'ingénieurs qui est du ressort de la Ville de Paris, que nous connaissons tous, l'ESPCI, qui est rue Vauquelin et qui fait l'objet de travaux importants de rénovation. Il se trouve que lors de la délibération du Conseil de Paris des 15, 16, et 17 décembre derniers, le montant total de la subvention de fonctionnement a baissé. Cette subvention de fonctionnement a baissé de manière régulière au cours des six dernières années. C'est quelque chose que nous ne trouvons pas très positif pour l'avenir de l'école. S'il y a eu des investissements de la Ville de Paris, et c'est heureux, sur la mise aux normes de cette école sur les aspects de sécurité, puisqu'il y avait de grosses défaillances dans les laboratoires de chimie organique, des travaux importants sont engagés et sont nécessaires du point de vue de la sécurité des chercheurs qui travaillent et de manière générale des riverains, ces travaux sont engagés et c'est très bien, mais si on veut une pérennité de cette école qui nous a apporté un certain nombre de prix Nobel dans l'arrondissement, qui est récompensée dans de nombreux classements internationaux comme étant l'une des meilleures écoles du monde en matière de physique et chimie, cette érosion au cours de ces dernières années de son budget de fonctionnement, puisque depuis 2014, le budget a baissé au total de 8 %, est dommageable. Nous nous inquiétons de la baisse du soutien de la Ville au fonctionnement de cette école. Nous demandons à ce que la Mairie de Paris maintienne le niveau de dotation de fonctionnement de l'ESPCI à son niveau de l'année 2020, c'est-à-dire 13 200 000 euros.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Monsieur le Premier adjoint, je voulais vous informer qu'après l'intervention de Madame la Maire du 5e au Conseil de Paris, et vous n'en avez pas parlé, mais cela figure dans le vœu, qui s'étonnait que la subvention ne soit pas passée au Conseil d'arrondissement, j'ai demandé à mon cabinet d'écrire, il y a un mail qui l'atteste, pour expliquer que les dotations de fonctionnement ne passaient jamais au Conseil d'arrondissement et que la délibération n'est pas localisable, puisque l'école dépasse largement l'arrondissement et que les subventions localisées sont celles qui touchent aux travaux, puisqu'il y a un impact sur l'environnement immédiat.

Par ailleurs, je voudrais vous dire que, je ne le nie pas, il y a une baisse, qui est minime dans le contexte de budget contraint que nous connaissons, c'est une baisse de 3 %. Je la déplore, mais elle n'empêche en rien les projets structurants de l'école. Par ailleurs, vous dîtes que la subvention a baissé, mais je ne sais pas d'où viennent vos chiffres. J'ai refait les calculs. La baisse n'est que de 5 % depuis les cinq dernières années. De toute façon, le budget de fonctionnement de l'école est en hausse permanente grâce aux bons résultats des recherches de ressources propres des laboratoires, et notamment des contrats européens qui sont largement aidés par la Ville, puisqu'on met à disposition des personnels pour remplir les contrats, etc. La baisse actuelle est inférieure à 3 %. On parle quand même d'un budget de 12 807 600 euros auquel il faut ajouter une subvention d'investissement récurrente de 2 millions d'euros, sans parler de l'investissement sur les travaux. Cette baisse de 3 % est notamment liée au fait des réductions des dotations de l'État, au fait que la crise sanitaire a eu un impact sur les finances de la Ville. Madame la Maire vous avez l'indignation sélective parce que vous passez beaucoup de temps à vous émouvoir du côté dépensier de la Ville de Paris, et là on parle de sobriété, d'être un peu économe, ce qui devrait vous satisfaire.

M. Edouard CIVEL : Vous citez le contexte. Si je ne m'abuse, au dernier Conseil d'arrondissement on a voté des subventions à des groupes qui sont gestionnaires de parking à Paris pour leur faire des subventions pour les aider en cette période de Covid. Je trouve assez dommage qu'en crise de Covid, on favorise finalement des groupes financiers qui ont les reins très solides, alors même que la politique de la Ville de Paris de supprimer la moitié du stationnement en surface va favoriser ces relais de parking, donc ils ont un avenir économique radieux devant eux. Et à côté de cela, qu'on rogne d'après mes calculs, c'est depuis la fin du mandat de votre prédécesseur à la tête de l'ESPCI. Quand vous parlez du passage depuis les finances de la Ville vers des fonctionnements d'appels à projets, cela m'étonne que vous souteniez cette évolution de la recherche vers plus d'appels à projets et moins de financements publics.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : C'est la réalité. Ce n'est pas moins de financements publics. On aide à aller chercher l'argent où il est, en Europe.

M. Edouard CIVEL : C'est parce que l'argent de la Ville de Paris part chez les gestionnaires de parkings souterrains. Cet arbitrage, en crise Covid, de dire qu'on a donné de l'argent, car comme vous l'aviez dit la dernière fois, c'est des contrats publics qui sont mal faits. C'est comme on a SMOVENGO. On va être obligé de faire des rallonges, parce que les contrats ont été mal ficelés, des contrats de marchés publics. Il faut mettre plus d'argent au niveau de la Ville sur des collaborateurs qui soient compétents pour rédiger des marchés publics qui permettent d'éviter ce genre de perte. Quand vous citiez le risque de contentieux vis-à-vis des parkings, c'est la même chose.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Il y a des sentiments contradictoires et sélectifs sur ces affaires de subventions. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Sans dévoiler de grands secrets, les chercheurs et l'association des anciens élèves s'émeuvent de cette évolution. On peut ne pas augmenter un budget, on n'est pas forcément obligé de le diminuer, surtout quand la recherche souffre autant.

M. Laurent AUDOUIN : Je souligne que l'ESPCI est une école de la Ville de Paris, mais la Ville de Paris fait le choix de lui affecter des moyens très conséquents. Vous vous interrogez à très juste titre sur le fait de dire qu'il suffit d'aller chercher de l'argent au niveau européen. A priori, la recherche et l'enseignement supérieur en France sont financés par l'État en priorité. Si on avait un État qui, depuis de longues années, prenait réellement ses responsabilités, avec des lois de programmation de la recherche qui soient ambitieuses, la Ville pourrait encore plus facilement faire diminuer son engagement. Mais non, la Ville choisit de soutenir cette école et elle le fait en partie, parce qu'on a au niveau national une absence de volonté politique sur une question qui est du ressort de la nation. À cette table, je crois que beaucoup de gens se réclament du gouvernement en place. Nous avons une magnifique occasion manquée avec la loi de programmation budgétaire, comme vous le savez. Il est peut-être encore temps de rectifier certaines choses pour préparer l'avenir.

M. Edouard CIVEL : Cette formidable occasion manquée, comme vous le dîtes, c'est la loi de programmation pluriannuelle pour la recherche, c'est 25 milliards d'euros en plus d'ici 2030 pour l'enseignement supérieur et la recherche. C'est quelque chose qui n'a jamais été fait.

M. Laurent AUDOUIN : C'est à peine plus que l'inflation. Je vous passerai les chiffres, si vous voulez.

M. Edouard CIVEL : Pour le coup, l'inflation, au cours des dernières années, était aux alentours de zéro, voire on est sur un risque de déflation. Ce sont les chiffres. Si, vous regardez les chiffres de la BCE.

Mme Florence BERTHOUT : À propos d'indignation sélective. Les turpitudes du voisin n'excusent jamais les siennes. C'est une autre affaire. On passe au vote. Avis favorable d'une majorité du Conseil pour ne pas baisser la subvention de fonctionnement. Avis défavorable ? Monsieur Audouin, avis défavorable ? Abstention ?

POUR : 11 VOIX
CONTRE : 2 (Mmes LEMARDELEY et ROSSET)
ABSTENTION : 1 (M. AUDOUIN)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

XIV - VŒU RELATIF À LA PÉRENNISATION DE L'IMPLANTATION DE L'INSTITUT DE LINGUISTIQUE ET DE PHONÉTIQUE GÉNÉRALES ET APPLIQUÉES SUR LE SITE OCCUPÉ DEPUIS 1928 DANS LE 5E ARRONDISSEMENT, 19 RUE DES BERNARDINS ET À L'ENGAGEMENT DES TRAVAUX NÉCESSAIRES À SA MODERNISATION.

Mme Florence BERTHOUT : Je voudrais défendre rapidement un vœu sur la pérennisation de l'implantation de l'Institut linguistique et de phonétique générales et appliquées, puisque ce sont les termes exacts, sur un site que cet Institut occupe depuis 1928 dans le 5e arrondissement, 19, rue des Bernardins, très précisément, où il faudrait que la Ville propriétaire puisse peut-être procéder à des travaux nécessaires à la modernisation de ce site, pour continuer à pouvoir accueillir sinon la totalité de cet institut, puisqu'une partie déménage, mais au moins les chercheurs. Cet institut est rattaché à Sorbonne Nouvelle. Le regroupement de

tous les enseignements qui doit être opéré sur le site de Picpus justifiait en son temps le déménagement de Censier, auquel, ce n'est pas nouveau, je suis opposée depuis le départ. La vocation des Bernardins, c'est d'accueillir la recherche en phonétique comme elle le fait depuis près d'un siècle. De nombreux projets scientifiques sont en cours dans le domaine médical de l'acquisition du multilinguisme, conservation des langues, notamment. Ce site est, vous le savez, mondialement reconnu, et dénommé comme tel par les chercheurs. C'est un symbole. Il participe au rayonnement scientifique et universitaire de l'arrondissement. La Ville a laissé entendre qu'elle souhaitait récupérer ce site pour un projet immobilier, qui n'a à ce stade fait l'objet d'aucune publicité ni discussion, on me l'a confirmé, avec le comité scientifique, ce qui est dommage, le mot est faible. Il y a une pétition en ligne qui a été lancée pour préserver l'institut linguistique et de phonétique, qui est un élément important de notre patrimoine, qui a recueilli beaucoup de signatures, un peu plus de 7 000. Il y a des travaux de rénovation qui pourraient être entrepris à l'occasion du départ vers le site de Picpus, des enseignements dispensés jusqu'alors dans cet institut. Je dépose un vœu et j'espère que vous serez d'accord pour le soutenir, simplement pour que la Mairie de Paris puisse pérenniser l'implantation de l'Institut linguistique et de phonétique générale appliquée sur ce site et qu'on engage un projet de rénovation du bâtiment pour accueillir dans des conditions optimales les équipes de recherches de l'université et je dis bien les équipes de recherches de l'université, parce que pour le moment, elles ne sont pas concernées par le processus de déménagement à Picpus.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Madame la Maire, vos considérants comportent des erreurs factuelles que je voudrais corriger pour l'information de ce Conseil. D'abord, ce bâtiment a été prêté à la Sorbonne Nouvelle par la Ville depuis 10 ans, mais ce n'est pas depuis 1800 et quelques. L'université Sorbonne Nouvelle a été créée après mai 68. L'Institut actuel n'est pas rattaché à Sorbonne Nouvelle, avec une imprécision que je ne vous reproche pas, mais que je note. C'est un département d'une UFR de la Sorbonne Nouvelle. C'est une partie intégrante de la Sorbonne Nouvelle. C'est comme l'Institut d'anglais, c'est un département d'une UFR de langue. « Partie rattachée » peut vouloir dire que cela ne fait pas partie intégrante. Depuis le projet, qui remonte à 2013, de regrouper les implantations de la Sorbonne Nouvelle qui sont actuellement sur une dizaine de sites en trois sites, je vais vous en citer un, comme vous n'avez pas l'air de connaître... je ne plaisante pas. Il y a des gens qui ne savent pas que, rue des Irlandais, il y a 1500 m², qui s'appellent la Maison de la recherche de la Sorbonne Nouvelle, qui fait partie de la nouvelle implantation, qui vont rester dans les implantations de la Sorbonne Nouvelle, il y aura Picpus, la Sorbonne et la Maison de la recherche. Ne dites pas que les laboratoires de recherche sont en déshérence. Il y a quand même la Maison de la recherche qui accueille les laboratoires.

Mme Florence BERTHOUT : Cette Maison de la recherche est occupée aujourd'hui. Ce qu'ils nous disent, c'est qu'ils n'ont pas la place.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Ils disent cela.

Mme Florence BERTHOUT : Les chercheurs me disent qu'il n'y aurait pas de place.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : C'est une affaire interne à la Sorbonne Nouvelle. On ne va pas se mêler de cela au Conseil d'arrondissement. Je vous dis qu'ils ont la place. Entre la Sorbonne, Picpus et la Maison de recherche, ce n'est pas de notre ressort d'aller plus loin. Je vous dis qu'ils ont la place. Interrogez le Président, si vous voulez.

Mme Florence BERTHOUT : C'est incroyable.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Non. C'est un sujet que je connais bien.

Mme Florence BERTHOUT : C'est incroyable d'aller dire à une équipe municipale : « Circulez, il n'y a rien à voir. »

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Non. Je ne dis pas cela.

Mme Florence BERTHOUT : Vous me dîtes que cela ne nous regarde pas, de ne pas nous en mêler. On a des chercheurs qui viennent nous voir. Ils nous disent qu'il y a un problème, ils nous demandent d'intervenir. C'est normal d'être à leur côté. Il y avait un institut de phonétique, qui ne s'appelait peut-être pas

comme cela, mais qui existait il y a 92 ans. C'était les embryons de l'institut actuel. Vous me dîtes qu'ils ont de la place. C'est un sujet important. S'ils ont de la place, dites-nous combien de mètres carrés on va leur libérer. C'est important pour l'information de ce Conseil.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je me renseignerai. Je ne suis pas allée dans le détail. Je ne vais pas, en tant qu'adjointe, commencer à aller ausculter ce que font toutes les universités au mètre carré.

Mme Florence BERTHOUT : J'entends bien, mais ils sont actuellement dans un espace, d'où ma question.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je dis que la libération de ce lieu est prévue depuis 2013. Il y a une évaluation faite par l'Institut CGI en 2014, un rapport au commissariat général à l'investissement, c'est officiel, vous pouvez le trouver sur Internet. C'est écrit noir sur blanc. Ce n'est pas quelque chose de nouveau. Je voulais vous dire simplement que le devenir du site n'est pas encore arbitré. C'est pour cela qu'on n'en a pas encore parlé, parce que ce n'était pas encore à l'ordre du jour. Je me bats pour que cela devienne un lieu de vie étudiante, parce que c'est la bonne surface, 960 m², c'est un lieu qui s'adapterait tout à fait à la vie étudiante. Vous l'avez dit tout à l'heure, la situation des étudiants est préoccupante, donc avoir les étudiants dans le 5e, cela aurait tout à fait un sens. Par ailleurs, le fait d'avoir investi dans, par exemple, et vous allez me dire que c'est dans le 6e, aux Cordeliers, pour un montant de 4 millions d'euros où on a refait le réfectoire des Cordeliers en créant du logement chercheur, dans les combles des Cordeliers, je dis simplement que c'est la preuve que la Ville de Paris investit pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne vous dis pas que la Ville n'investit pas.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Il ne faut pas monter ce sujet en épingle.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne monte pas en épingle, je réponds à un questionnement posé sur le devenir. Il est normal d'avoir des réponses un peu plus précises que celles que vous me donnez. Il y a combien de mètres carrés disponibles pour ces chercheurs ? Je note qu'il y a eu une pétition, alors soit il y a 7000 personnes qui n'y connaissent rien et qui se sont contentées de signer un truc. Mais il y a quand même 7000 signataires et il y a des chercheurs qui sont inquiets. Mme BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN : C'est très flou. Ce projet manque de clarté. J'apprends qu'il est lancé depuis 2013 et aujourd'hui, est-ce que la Ville a une réponse claire sur le devenir de cet immeuble ? Si le déménagement, d'après ce que j'ai compris, était prévu pour fin juin, quid de cet immeuble ? Est-ce qu'il y a un projet ou non ? Est-ce qu'il y a un projet, mais cela va changer ? Cela manque de clarté. C'est très difficile d'appréhender ce sujet. D'autre part, il y a quand même 500 étudiants qui sont inscrits en linguistique, en phonétique, on a compris qu'ils allaient sur Picpus. Il y a aussi un laboratoire. Je n'ai pas compris s'il était prévu qu'il aille quelque part. Il y a aussi une chambre sourde, me semble-t-il, tout cela se déménage. Où tout ça va-t-il se passer maintenant ? Il n'y a pas de clarté. On a besoin de lire ce projet. Comment on va traiter les personnes concernées par ce projet ? Et quid de l'immeuble ?

M. Laurent AUDOUIN : J'ai été alerté sur ce dossier par la pétition. La lecture de la pétition m'a fait faire un bond sur ma chaise. Elle dit que la Ville de Paris reprend l'immeuble. En gros, la Ville de Paris chasse le laboratoire. Quand on vient enquêter, ce n'est pas cela, l'histoire. Les 7000 signatures sont faites sur la base d'un texte qui n'est pas très bien informé. Il y a un projet de longue date, le projet de Picpus. Je fais confiance à la Sorbonne Nouvelle pour proposer des solutions correctes pour ces laboratoires, ces étudiants et ces chercheurs. Que va devenir ce site ? Pour le coup, Mme Biraben, je peux vous rejoindre, si ce site est vidé en juin, si on ne sait pas ce qui va s'y faire, c'est ennuyeux. J'aimerais que l'on puisse en discuter collectivement. Pour ma part, je vais vous faire le même laïus que celui que je fais à de nombreuses autres reprises dans cette enceinte. Le sujet est revenu par le biais de M. Casanova. Nos étudiants sont très nombreux dans le 5e, ils sont beaucoup moins nombreux à loger dans le 5e. Si on peut avoir de la vie étudiante, je suis d'accord, mais si on peut aussi avoir une part de logements étudiants, on pourrait faire une vingtaine de chambres, ce serait une bonne opportunité sans faire de grands travaux. Cela participera à la mixité sociale dans l'arrondissement. S'il est possible d'explorer cette piste, je souhaite qu'on avance en ce sens.

Mme Anne BIRABEN : Je reprends ce que vous dites. Il y a pas mal de travaux. Ce bâtiment est proche de l'insalubrité.

Mme Florence BERTHOUT : On passe au vote. On a besoin de réponse. Avis favorable ? Avis défavorable ? Trois avis défavorables : Mme Lemardeley, Mme Rosset et M. Audouin.

POUR : 10 VOIX (absence de Mme HOOGSTOËL)
CONTRE : 3 (Mmes LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

XV - VŒU RELATIF À L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DU GROUPE IMMOBILIER SITUÉ 5 RUE RATAUD, GÉRÉ PAR ELOGIE-SIEMP.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais défendre très rapidement un vœu sur l'opération de réhabilitation du groupe immobilier situé 5, rue Rataud. Je crois que c'est l'exemple le plus caricatural de travaux qui ne sont absolument pas encadrés. Je rappelle que l'immeuble du 5 rue Rataud est géré par ELOGIE-SIEMP et on a une grosse opération de réhabilitation. Il y a eu beaucoup de réunions. Cette opération a pris deux ans de retard, les travaux ont débuté en 2019 et cela s'est éternisé. Je suis intervenue à de nombreuses reprises récemment, et à ma demande, Madame la directrice générale d'ELOGIE-SIEMP est venue sur site pour constater elle-même que cela n'allait pas. On fait un hall et après, on défait. On fait des appartements, on intervient dans les appartements des personnes. Je peux vous assurer que c'est surréaliste. On a encore des prises dans des appartements que j'ai visités qui ont été réhabilités, qui sont à côté de sources d'eau, soit dans les cuisines, soit dans les salles de bain et salles d'eau. On a pratiquement tous les appartements qui ont vu leur superficie réduite après ces interventions, avec des corps de métiers qui font, qui défont, des aménagements souvent peu convaincants. Des études techniques ont montré qu'il fallait mettre de la VMC à un niveau tout à fait considérable, il y a des tuyaux qui passent dans tous les sens. Une fois que vous avez fait cela, plus d'autres problèmes, on a des travaux à la fois pharaoniques, avec beaucoup de personnes en souffrance.

Quand il y a des cas particuliers très compliqués, j'interviens auprès de la Direction générale, mais accordez-moi que cela ne devrait pas fonctionner comme cela. La directrice générale a une oreille attentive, mais je souhaite vraiment, à la demande de tous les résidents, qu'on nous donne un calendrier précis. J'y suis encore allée la semaine dernière, il y a encore des dizaines d'appartements qui ne sont pas faits, avec des parties communes, vous avez des fils dans tous les sens. J'aurais dû le mettre dans le vœu, je le corrigerai, il faudrait que les commissions de sécurité passent systématiquement dans les appartements qui sont livrés. J'ai en tête une personne qui est très malade, qui vient de rentrer la semaine dernière dans un appartement. La commission de sécurité n'est pas passée. On a des prises à côté de points d'eau qui sont totalement contraires à la réglementation. Tout cela est extrêmement confus. Je vous fais grâce des personnes âgées qui ne peuvent pas bouger et qui sont dans la poussière depuis deux ans, et ne peuvent pas réintégrer un appartement propre et digne de ce nom.

Mme Nazan EROL : Pour vous donner la dernière information ce matin, les nouvelles portes qui sont arrivées et qui commencent à être installées aujourd'hui, il y a un jeu de 7 cm. Vous avez un trou de 7 cm.

Mme Florence BERTHOUT : En plus, ce sont des portes coupe-feu. C'est surréaliste. C'est kafkaïen. M. Audouin.

M. Laurent AUDOUIN : Je ne peux qu'approuver ce vœu. Je suis aussi allé sur place. J'ai vu des locataires excédés et une conduite de chantier qui est indigne. Je ne veux pas faire long, parce qu'on peut multiplier les exemples, mais c'est l'exemple type d'un chantier de rénovation qui est mené n'importe comment. Je proposerai de mettre en place un dispositif d'accompagnement des locataires et une conduite du chantier ou un renforcement de la conduite du chantier. Il ne s'agit pas juste d'expliquer aux locataires ce qui est fait ou pas fait, s'il s'agit aussi que les choses soient menées d'une manière convenable. C'est vraiment incroyable. La responsabilité est assez lourde de la part du bailleur. J'ai une personne avec qui j'échange régulièrement qui m'a dit qu'il fait 15° chez elle.

Mme Nazan EROL : Pour cette personne, que je connais aussi, avec qui je suis en relation tous les jours, je tenais à vous informer que ça a été un problème, car le local en dessous, c'était une personne décédée de la Covid. Depuis un mois et demi, cela n'a pas été branché. Cette personne a aussi des problèmes de santé, ce qui fait que la nuit, elle estime qu'il fait chaud, donc elle aère en même temps la journée. La réelle problématique, c'est qu'il faut venir à bout de ces travaux. Ils ont encore changé les équipes. On a appris qu'une fois qu'ils étaient en incapacité de mesurer correctement des portes, ils ont décidé de changer cette équipe. C'est kafkaïen. Tous les jours, on a des problématiques. Je suis en relation avec cette personne tous les jours. Cela a été enfin résolu. Il ne fait plus 15°. Mais il a fallu demander au bailleur de se déplacer pour trouver des solutions. Et on est juste sur un immeuble de tout le 5e arrondissement. Vous imaginez si chaque immeuble devait appeler.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Ils ont un conducteur de chantier, mais la réalité, c'est qu'il faut aller vérifier que ce qu'on a dit qu'on ferait, on le fait. J'ai passé un nombre d'heures incalculables. C'est dingue. Il faut qu'il y ait une parole politique pour dire que cela suffit. Les gens doivent rentrer dans leur appartement. Il faut aussi qu'il y ait des commissions de sécurité qui passent. J'ai vraiment peur de ce qui pourrait se passer.

Je vous propose de passer au vote. Avis favorable ? Merci de ce vote à l'unanimité. Soyez-en remerciés.

Je vais céder la parole à Violaine Hacke sur la piscine Pontoise. En matière de conduite de chantier, ça aussi, ce n'est pas triste. C'est en train de s'améliorer, fort heureusement. Mais on a pris deux ans de retard.

POUR : 14 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

XVI - VŒU RELATIF AU CHANTIER DE LA PISCINE PONTOISE DANS LE 5E ARRONDISSEMENT.

Mme Violaine HACKE : Je vais vous parler du chantier de la piscine Pontoise, qui est fermée depuis décembre 2018, donc deux ans, pour des raisons de sécurité liées à la vétusté de la verrière. Depuis des années, le projet de rénovation a fait l'objet d'échanges entre la DRAC, les ABF et la Ville de Paris et elle doit subir des travaux indispensables supplémentaires, comme le traitement des fuites, la reprise d'étanchéité du bassin et des toitures dans des salles de squash adjacentes, et la réouverture est conditionnée à la réalisation de ces travaux. Mais nous venons d'apprendre il y a une dizaine de jours, lors d'une réunion, que le projet présenté par la DJS et la DCPA datant du 16 décembre dernier n'inclut que la reprise de la verrière et des terrasses, ainsi que la remise à niveau du traitement d'air. En aucun cas n'a été cité le traitement des fuites ou du bassin. Le calendrier des travaux nous indique une réouverture en septembre 2022 sans ces travaux de bassin, alors que c'est obligatoire pour une réouverture et qu'aucune étude complémentaire n'a été lancée pour cette deuxième partie des travaux. Je pense que nous serons tous d'accord que cela est inacceptable pour les 250 000 usagers annuels de la piscine, tout en sachant que la Mairie de Paris partage ce constat. Sur proposition de Mme Florence Berthout, le Conseil d'arrondissement demande à la Mairie de Paris trois choses : une étude de structure du bassin qui soit lancée en urgence, afin de débuter de façon concomitante les travaux prévus pour la verrière et ceux nécessaires à la réouverture pour le bassin, afin que la piscine puisse être rendue aux Parisiens au plus vite, qu'une étude de structure sur les salles de squash adjacentes de la piscine soit lancée au plus vite, afin de permettre à la future DSP de disposer d'une piscine et de salle de sport en état de fonctionnement, et qu'enfin, dans le contrat de la future DSP, soit demandée une étude de structure de l'ensemble du bâtiment avant chaque reconduction du contrat pour une remise en état si nécessaire.

Mme Florence BERTHOUT : Pour être tout à fait transparente, M. Rabadan me paraît être d'accord avec cela. Sauf que, par exemple, je vais déposer ce vœu au Conseil de Paris que je retirerai si l'on me confirme que sur tout cela c'est OK. On m'avait dit que c'était bon, notamment pour l'étude de structure, et on s'est rendu compte qu'il n'y en avait pas eu. On a découvert que, de manière tout à fait extravagante, la DAC s'était préoccupée de la verrière, ce qui est absolument dingue, mais ne s'était pas préoccupée du bassin, confirmé par M. Rabadan. Nous sommes tous sur la même ligne. Je me permets une remarque. Si on veut que ce soit efficace pour après faire les travaux du bassin, cela me paraît très bien, cela n'engage que moi, mais que ce soit conduit par la DJS, les travaux. Cela me paraîtrait être très bien. Ou s'il y a la DAC, en tout cas, il faut un pilote dans

l'avion, qui sera la DJS. Quant à l'étude de structure, je la demande depuis de longs mois sur la partie salle de sports. Si la Ville veut faire une DSP qui tienne la route, une piscine ou sans salles adjacentes, je pense que l'adjoint est d'accord avec mon analyse, inutile de vous dire que la DSP ne va pas rapporter la même chose. Quand vous avez un délégataire, le montant de ce qu'il va vous verser, c'est dépendant du volume d'équipements qu'il peut mettre à la disposition d'usagers. Lui, s'il doit faire plein de travaux, la Ville aura du mal à trouver un délégataire. Voilà où nous en sommes. Si on obtient cela, on va pouvoir peut-être avancer. Mme ROSSET, vous vouliez prendre la parole.

Mme Marine ROSSET : Il faut effectivement que les travaux sur les bassins de la piscine puissent avoir lieu en même temps que les travaux de la verrière. Je crois ne pas me tromper pour dire que nous sommes favorables à ce vœu, si cela peut aider à faire avancer le dossier.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Ce dossier a aidé à faire la lumière sur quelque chose d'extravagant. Personne, et le cabinet de M. Rabadan, personne n'a imaginé qu'on allait entamer les travaux sans s'occuper du bassin. Tout le monde d'accord ? Je vous remercie.

Pierre Casanova. Le patrimoine cultuel, sujet très important partout et dans le 5e arrondissement tout particulièrement.

POUR : 14 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

XII - VŒU RELATIF À L'ENTRETIEN ET À LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE CULTUEL DANS LE 5E ARRONDISSEMENT.

M. Pierre CASANOVA : Il s'agit d'un projet de résolution portant sur la rénovation du patrimoine cultuel dans le 5e arrondissement. Vous savez que notre ville compte de nombreux éléments architecturaux, patrimoniaux et culturels. Vous savez l'importance de l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, les crédits d'investissements qui lui sont nécessaires, malheureusement, ne diminuent pas d'année en année, étant donné l'ancienneté de l'établissement. L'église Saint-Étienne-du-Mont également nécessite des travaux de sécurisation de l'accès au chantier rue Saint-Étienne-du-Mont, qui a fait l'objet de nombreuses intrusions ces dernières années. Il faut citer deux dernières églises, l'église Saint-Médard qui nécessite la création d'une rampe intérieure en pierres dans le transept sud de l'église et enfin, l'église Saint-Séverin dont l'inscription prochaine au programme d'investissement de la mandature 2020-2026, les travaux de réhabilitation afférents sont appelés de leurs vœux par les habitants du 5e arrondissement. Tout autant de projets, et je ne veux pas rentrer dans le détail vu l'heure tardive, qui me semblent pouvoir bénéficier de votre accord unanime comme à l'instant sur un autre thème, mes chers collègues.

Mme Florence BERTHOUT : Évidemment, je le porterai auprès de Madame l'Adjointe qui suit ces dossiers. Mme BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN : Évidemment, il faut s'occuper de très près de ce patrimoine, surtout qu'il est très fragilisé depuis plusieurs années. Je voulais ajouter que Paris comptait 96 bâtiments cultuels, synagogues, églises et temples, dont 85 églises. Chacun de ces bâtiments est un écrin qui abrite des œuvres d'art. Ce sont des sortes de musées au coin de la rue. C'est prioritaire pour les Parisiens et pour le rayonnement de Paris de prendre en compte tous ces besoins, ces rénovations et ce suivi qui est de l'art dans nos rues et dont on a tous besoin.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Nous passons au vote et je verrai Mme Taïeb sur tous ces sujets avec Pierre Casanova. Avis favorable ? Abstention de Mme Lemardeley. Merci.

On a après le vœu relatif à la déchetterie du projet Barre Cassan. Anne BIRABEN quelques mots de présentation.

POUR : 13 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (Mme LEMARDELEY)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

XVIII - VŒU RELATIF À LA DÉCHETTERIE DU PROJET DE LA BARRE CASSAN.

Mme Anne BIRABEN : Je me permets de présenter ce projet et de répondre, M. Audouin, sur ce que vous disiez sur l'immeuble de l'Institut de phonétique dont on ne sait pas très bien ce qu'il va devenir. Nous avons 565 logements pour étudiants, pour chercheurs, pour professeurs. Voilà un très beau projet. Il est situé dans un endroit extraordinaire, magnifique, que chaque Parisien envie, avec le magnifique jardin rue Cuvier, le Jardin des Plantes, extraordinaire, et quelques mètres plus bas, la trouée de la Seine. Un lieu extraordinaire. Malheureusement, le soufflet tombe, parce que le rez-de-chaussée est consacré à une déchetterie. Les bras m'en sont tombés quand j'ai pris connaissance de ce projet de déchetterie sur 1 300 m². C'est quand même assez considérable. C'est à peu près les trois ou quatre cinquièmes de la surface du rez-de-chaussée. Il me semble qu'un projet de déchetterie dans un immeuble qui va recevoir des étudiants, des professeurs, des chercheurs, bref, le monde estudiantin, il me semble que ce n'est pas du tout adapté, et que ce projet pourrait faire l'objet d'une réflexion supplémentaire, afin de trouver de quoi occuper ce rez-de-chaussée et surtout, de permettre aux étudiants d'être fiers d'habiter ce bâtiment à l'avenir, et qu'ils aient des espaces parfaitement adaptés et dédiés.

Immédiatement, on pense à la possibilité de faire des espaces partagés. Les étudiants ont besoin de se retrouver, ont besoin d'avoir des lieux communs. On pense immédiatement à une bibliothèque, on pense immédiatement à des salles de colloques pour faire des symposiums et, pourquoi pas, intégrer un petit hôtel pour recevoir des chercheurs ou des professeurs qui viendraient d'ailleurs et qui pourraient être accueillis. Et on a besoin d'ouvrir ce bâtiment sur le quartier. On ne peut pas se renfermer sur une déchetterie. Cela n'a pas de sens sur ce lieu, dans cet immeuble et sur la destination de cet immeuble. C'est pour cela que je présente ce vœu de façon à recueillir votre assentiment et surtout votre avis favorable pour remettre en cause ce projet de déchetterie. Je rajouterai d'ailleurs qu'il n'y a aucune obligation de programme concernant la déchetterie dans le PLU. Je pense qu'on pourrait rêver un peu, vu ce carrefour de l'espace et du temps avec le Jardin des Plantes pour imaginer quelque chose qui fasse rayonner le monde étudiant, le Quartier latin, et que les étudiants n'aient pas à dire qu'ils habitent au-dessus d'une déchetterie.

M. Laurent AUDOUIN : Je vais prendre votre exact contre-pied. Une chose que j'avais trouvé intéressante dans la présentation du projet, un peu succincte fût-elle, c'est l'existence de cette déchetterie. Dans un moment d'optimisme, j'avais compris qu'il s'agissait d'une déchetterie ouverte sur le quartier. Mme Biraben, vous avez tort de réduire le concept de déchetterie à un centre de traitement des ordures ménagères. Ça peut être autre chose. Une déchetterie, cela fait partie de l'économie du XXIe siècle, c'est un endroit où on va chercher à trier, recycler, avoir une gestion moderne, contemporaine des matières et pas seulement un endroit où on va entasser des choses qui sentent mauvais pour s'en débarrasser. Les quartiers ont besoin d'avoir un tel lieu, y compris pour les habitants qui souhaitent éviter de jeter. On ne peut pas se contenter d'avoir en permanence une espèce de processus magique dans lequel il y a des camions qui passent et on emporte tout cela hors du 5e. J'y vois plutôt une opportunité. J'ai été un peu déçu, puisqu'apparemment, la déchetterie en question, pour l'instant, serait au seul usage de l'université. Je n'ai pas fait un vœu écrit, mais je vais formuler le vœu que cette déchetterie puisse voir le jour, et dans des conditions qui permettront de profiter de l'agrément des espaces et de ce quartier, mais aussi que les habitants, et pourquoi pas les PME du 5e, puissent bénéficier de ces services.

Mme Florence BERTHOUT : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

M. Benjamin ISARE : J'ai découvert ce projet de déchetterie dans le vœu qui vient d'être présenté. Une présentation a été faite. Pouvez-vous nous dire à destination de qui est le projet de déchetterie des barres Cassan ?

Mme Florence BERTHOUT : Il n'y a eu aucune présentation. On n'a pas voté un projet urbanistique. Je vais donner la parole à Monsieur le Premier adjoint pour qu'il clarifie un certain nombre de choses. Je voulais juste vous dire que je demanderai à un représentant de Sorbonne Université de venir au prochain Conseil de quartier le 11, pour présenter plus en avant le projet urbanistique. Il y a beaucoup de questions qui sont soulevées. Les projets doivent être appréhendés pas uniquement selon déchetterie ou pas déchetterie, de mon point de vue, ouverture ou pas ouverture, mais aussi de voir ce qu'il y a globalement sur toute la rue Cuvier. L'idée, c'est qu'il n'y ait pas que l'aménagement de la barre Cassan.

M. Edouard CIVEL : Il y a un décret qui date de 2016 qui oblige toute structure qui génère un certain volume de déchets, et l'université en fait partie avec ses activités d'enseignement et de recherche, à avoir, non pas une déchetterie, qu'on ne pourrait pas ouvrir aux résidents, parce que c'est quelque chose qui est normé par la loi, donc il faut un lieu spécifique, ce sont des déchets dits DIB, qui sont banals, industriels, qui sont inertes, donc il faut un espace pour permettre le stockage, puis l'évacuation. Aujourd'hui, c'est fait sous les bâtiments qui sont sur pilotis, qui donnent sur le quai Saint-Bernard, donc à l'air libre. L'idée, c'est qu'en le déplaçant et en le réaménageant à cet endroit-là, cela permet d'avoir quelque chose de fermé, car ce n'est pas forcément quelque chose qu'on a envie d'exposer plus particulièrement. On peut vouloir réduire autant qu'on veut les déchets, on ne pourra pas les réduire à néant. Ils réduisent la surface que l'on a, dévouée à cette déchetterie en déplaçant en dessous de la voie de Cassan, c'est quelque chose de fermé et cela permet, à l'endroit où il y a la déchetterie, d'avoir le restaurant universitaire ouvert sur le quai Saint-Bernard et qui donne quelque chose de plus agréable et revitalise nos quais.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je suis contente que M. Civel ait fait ce point. La déchetterie existe déjà, c'est obligatoire. Il y a 20 000 étudiants, 5 000 personnels, et cela produit je ne sais pas combien de tonnes de plastique, de verre, de textile. Au moment où il y aura la conception du projet architectural qui n'en est pas encore là, il n'y a pas encore d'architecte prévu, entre l'université, la RIVP qui sera chargée de la conception du projet et le CROUS, il y a déjà une discussion qui est lancée entre les étudiants Sorbonne Université, les professeurs et les chercheurs. Cette révision que vous appelez de vos vœux est en cours de discussion déjà en interne. C'est un projet interne.

Mme Anne BIRABEN : Je ne veux pas que ce projet, qui est un très gros projet, passe à côté de ce qu'il pourrait être. Ce lieu a des potentialités énormes. Il ne faut pas gâcher cette occasion de faire un beau projet. Une déchetterie, ce n'est pas un beau projet dans un immeuble de cet architecte Urbain Cassan qui a eu un passé d'Art Déco, on ne peut pas se permettre de rater ce projet. La déchetterie, mettez-la sur le toit et non pas au rez-de-chaussée. J'appelle votre attention là-dessus. C'est important de ne pas gâcher ce lieu.

Mme Florence BERTHOUT : C'est la démocratie. Tout le monde n'est pas d'accord. La déchetterie sur le toit, je ne vois pas trop comment on y accède. Où on est tous d'accord, c'est qu'il faut que ce soit un beau projet. Je vais demander, parce que je ne l'ai pas vu, j'ai vu deux vagues ébauches, mais c'est important de les voir, ce qu'il y a de clair, c'est qu'on a une déchetterie à ciel ouvert et cela ne peut pas durer, car c'est terrible. Qu'il faille trier les déchets, c'est une évidence. Sauf à ce que ce soit mal renseigné, on m'a dit de toute part que c'était une obligation réglementaire d'avoir une déchetterie sur un site universitaire de cette importance. Il n'est pas possible de ne pas avoir de déchetterie. Il n'y a pas d'autres lieux à ma connaissance où cela peut être mis sur le site universitaire. Si on en trouve un autre, OK. Mais ce que le président Chambaz m'a expliqué, mais il faut un débat, c'est qu'il n'y avait pas d'autres endroits. Que par ailleurs, c'est une obligation réglementaire liée à un décret de mars 2016, et qu'en plus, comme le disait Édouard Civel, on récupérait l'espace déchetterie actuel à ciel ouvert qui est une monstruosité pour y faire un restaurant. Quand on a bien voulu me demander mon avis, on ne m'a pas demandé mon avis là-dessus, mais sur comment l'ouvrir, il faut qu'il y ait des ouvertures sur la rue Cuvier, il y a plusieurs projets, une rue de la « culture » avec des commerces culturels, mais sans doute autre chose et ouvrir surtout sur les quais, car c'est aujourd'hui affreux, affreusement triste. Le président avait avec ses équipes un projet de restaurant universitaire. J'ai tendance à lui faire confiance. Il y a quelque chose qui manque faute d'argent, une passerelle devra être faite à terme pour aller directement sur les quais de Seine.

J'entends les interrogations de Mme Anne Biraben, mais je pense qu'un projet de déchetterie fermée, on n'est pas d'accord, à titre personnel, j'espère qu'on n'aura pas un projet de déchetterie qui va être ouvert sur le quartier où cela deviendrait une déchetterie. Pour le coup, bonjour. Les camions qui viennent, etc. Une déchetterie fermée, il n'y a pas d'odeur, ou alors, c'est que ce n'est pas bien fait, et c'est surtout plus accessible

là où ils veulent la faire. Maintenant, je conçois qu'il y a beaucoup d'interrogations. On essaiera de les faire venir lors du Conseil de quartier. C'est cela, la démocratie. Tout le monde n'est pas favorable avec ces projets.

Mme Anne BIRABEN : Quand on dit qu'on ne peut pas faire autrement, c'est à ce moment-là qu'on arrête d'innover, on arrête la réflexion et on arrête d'avancer. Je pense que ce projet a besoin de réflexion, a besoin du temps de la réflexion avec les élus, avec les architectes, avec l'université, avec le quartier. Il ne faut pas dire : « On ne peut pas faire autrement ». Une partie fermée sur un lieu avec un tel potentiel, c'est une erreur. Il faut ouvrir les discussions, il faut se projeter. Tout l'art de l'architecte, c'est de trouver des solutions quand les autres pensent qu'il n'y en a pas. Il faut avancer en se disant que s'il y a besoin de cette déchetterie, il y a peut-être un autre endroit où la faire. Il faut explorer toutes les possibilités.

Mme Florence BERTHOUT : Sur le site. Aujourd'hui, je ne vois pas trop où. Pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, c'est formidable de nous associer, mais les universités sont indépendantes. Là où il faut qu'on donne notre mot, c'est sur les parties qui sont des parties qui donnent sur la ville. Tout ne peut pas être remis en question, mais on a notre mot à dire, notamment sur la rue Cuvier qui va être un énorme sujet. Je ne vais pas rouvrir des plaies, mais la question de la végétalisation de la rue Cuvier et la plantation d'arbres, croyez-moi, cela fait un an que j'ai posé la question et j'attends toujours la réponse. Je ne dis pas qu'on nous répondra un jour.

Je mets aux voix le vœu de notre collègue Anne Biraben. On fait tout pour faire venir quelqu'un du cabinet de Monsieur Chambaz pour présenter ce projet dont je n'ai pas tous les attendus. Vote favorable ? Vote défavorable ? NPPV ? Merci.

On passe au vœu relatif à la création d'un lieu refuge pour les livreurs à vélo.

POUR : 8 VOIX
CONTRE : 5 (Mmes LEMARDELEY, ROSSET, MM. AUDOUIN, ISARE et CIVEL)
ABSTENTION : 1 (Mme HACKE)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

XIX - VŒU RELATIF À LA CRÉATION D'UN LIEU REFUGE POUR LES LIVREURS À VÉLO.

Mme Marine ROSSET : Avec la crise sanitaire et les deux confinements, la demande de livraison de repas préparés dans les restaurants a augmenté, alors même que dans le même temps, la baisse de revenus s'est accrue pour les plus précaires. Ces deux phénomènes ont conduit à une hausse du nombre de livreurs à vélo à Paris et sans aucun doute dans notre arrondissement. Ces derniers ont pour mission de livrer en moins de 20 minutes les commandes de repas, et le respect de ce temps de livraison leur permet d'obtenir une note de satisfaction haute, condition nécessaire pour que les plateformes fassent de nouveau appel à leurs services. Leurs revenus sont dérisoires, entre 3 à 6 euros par course, et le temps d'attente entre les courses n'est pas rémunéré.

Si notre assemblée ne peut changer les règles des plateformes, elle peut afficher sa solidarité envers ces livreurs, souvent étudiants, souvent jeunes, en créant un lieu où ces derniers pourraient se reposer entre deux courses, prendre une douche ou aller aux toilettes, car avec la fermeture des restaurants et des bars durant la crise sanitaire, ce besoin fondamental leur est devenu difficile, et pour connaître leur accès aux droits sociaux, discuter entre eux. De ces échanges pourraient naître de nouvelles alternatives, comme la constitution de coopératives pour faire face à la toute-puissance des plateformes. Dans la suite de la proposition de Madame Gomez de créer une maison des coursiers dans le 18e arrondissement de Paris, ce vœu vous propose qu'au cœur de Paris et d'un quartier universitaire et étudiant, un tel lieu puisse voir le jour dans le 5e arrondissement.

M. Édouard CIVEL : Merci, Madame la Maire. Je partage votre inquiétude sur la situation des livreurs. Je suis d'accord avec vous que ce travail est précaire. De ce que j'en ai vu, sur les maigres statistiques dont on dispose sur les livreurs, je ne suis pas sûr que ce soit une population étudiante, mais c'est une population jeune et précarisée. Je suis d'accord sur la solidarité qu'on doit leur témoigner. Sur le fond, il y a deux points, il y a des temps d'attente sur les restaurants. C'est là où moi je vais vous dire que là où c'est pertinent d'avoir des lieux de

repos ou des lieux où peut-être on est au chaud, surtout en cette période, et vous me prenez l'exemple de Barbara Gomez, mais Frichti a mis en place des locaux pour ses livreurs dans le 14e. Je suis assez peu enclin à me dire que l'État va se substituer à quelque chose qu'il va considérer comme étant de la responsabilité d'entreprise. Le consommateur peut être acteur. On a le choix entre différentes plateformes. On sait que certaines plateformes salarient leurs livreurs et pas d'autres. En forçant les entreprises à être responsables, on peut faire bouger les choses, mais je ne suis pas sûr que ce soit à nous de nous substituer aux GAFA en la matière. Il faut mettre ces entreprises face à leurs responsabilités et non pas se substituer à elles. Ce serait une pente glissante.

Mme Florence BERTHOUT : Mme Rosset, même si je partage votre constat qui est pertinent, je ne vois pas au nom de quoi on ferait une sorte de maison des livreurs, parce qu'en plus, ce serait inciter à ne pas respecter les obligations pour les employeurs. Un livreur qui doit travailler pour un restaurant de vente à emporter, c'est le droit du travail, il doit pouvoir accéder à des locaux sociaux. Je ne vois pas la puissance publique se substituer à des obligations qui sont des obligations d'employeur. Je crois que M. Bouchet souhaitait intervenir.

M. Philippe BOUCHET : Merci, Madame la Maire, chers collègues. En regardant les considérants, j'étais en ligne, et j'aurais été beaucoup plus dur que ce que vous mettez sur les considérants dans ces activités, car il y a une vraie difficulté. Est-ce aux pouvoirs publics de venir suppléer à des contraintes liées aux entreprises ? Cela demande un changement beaucoup plus radical. On voit des villes dans le monde qui ont imposé qu'il y ait des contraintes pour la réalisation de courses. On a vu certains grands acteurs disparaître de ces villes au profit d'acteurs plus locaux qui respectaient les réglementations. En considérant que les coursiers font de la livraison de repas pour la grande part, ces livraisons existaient bien avant que les plateformes de coursiers aient été développées. C'était les restaurateurs eux-mêmes qui faisaient les repas et qui étaient contraints sur les lois applicables en France sur ce sujet. Il faut aider à ce que les réglementations soient faites. À partir du moment où on aide des plateformes qui bénéficient de ces absences de contraintes, on empêche le développement vertueux de sociétés qui seraient capables de le réaliser ou qui le réalisaient auparavant. Je m'interroge sur le fait d'installer quelque chose qui vient se mettre en place, et finalement aider à pérenniser ces coursiers précaires, est-ce que cela ne rend pas pérenne une certaine précarité sur ce sujet ?

Mme Florence BERTHOUT : Je propose qu'on passe au vote.

Mme Marine ROSSET : Je peux répondre ? J'ai bien compris ce que vous me disiez. Tout le monde comprend bien que mon but n'est pas de soutenir ces plateformes. Dans l'histoire des droits sociaux, il y a eu d'abord une intervention de la puissance publique avant qu'il puisse y avoir un dialogue entre ceux qui avaient peu de droits et ceux qui les écrasaient. Il me semble que c'est le rôle de la politique et de la puissance publique de pouvoir donner accès aux droits à ces gens qui ne sont pas salariés et de leur permettre d'échanger entre eux et de créer des collectifs face à des plateformes qui profitent de leur isolement.

Mme Florence BERTHOUT : Mme Lemardeley très rapidement.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Pendant le premier confinement en mars, c'était la mandature précédente, j'ai été choquée de voir à la distribution alimentaire organisée par le diocèse à Saint-Médard et par Dominique Versini une multitude de livreurs qui venaient chercher de l'aide alimentaire. Est-ce que de là, il faut les empêcher d'aller chercher de l'aide alimentaire, parce qu'on encourage les employeurs à les exploiter ? Ils n'ont pas assez d'argent pour manger eux-mêmes. C'est un paradoxe assez cinglant.

Mme Nazan EROL : Il faut voir que sur cette période, on a tous été confinés à la maison. Ce n'est pas que les livreurs. Vous avez tous les étudiants qui ne pouvaient pas aller travailler.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis totalement réservée et le mot est faible, sur le fait de créer un lieu comme ça dans les conditions actuelles. Je ne sais pas si c'est très légal. Cela veut dire qu'on se substitue à un moment donné à des plateformes qui, accessoirement, ont les moyens. Que le législateur les oblige à faire des logements sociaux, on avancerait, mais que le contribuable parisien indirectement aille payer la réalisation de locaux, autant, quand il s'agit de mettre à disposition un lieu pour la DPSP, je considère que c'est tout à fait naturel, autant, je peux vous donner un tas d'exemples de populations qui travaillent, et qui aimeraient avoir un

lieu de vie. Si c'est les livreurs, pourquoi un lieu, pourquoi pas deux ou trois lieux ? Il y a des plateformes et elles doivent remplir leurs obligations. Que le législateur s'empare de ce sujet et les oblige, car souvent, ils travaillent dans des conditions absolument incroyables. Il n'y a pas que les lieux de vie.

Je vous propose que l'on passe au vote, sinon, on ne va pas y arriver. Nous sommes censés donner l'exemple. C'est pour la bonne cause, mais il est 18 h 45. Tout le monde s'est exprimé. Tout le monde est favorable.

Marine Rosset, un vœu sur les poubelles supplémentaires de la place de la Contrescarpe. Vous souhaitez qu'il y ait des poubelles supplémentaires de tri, avec tri sélectif.

POUR : 3 (Mmes LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)
CONTRE : 11
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

XX - VŒU RELATIF À L'AJOUT DE POUBELLES SUPPLÉMENTAIRES PLACE DE LA CONTRESCARPE.

Mme Marine ROSSET : Tout à fait. Pas dans la barre Cassan, mais place de la Contrescarpe.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a juste un problème. Pour mettre du tri sélectif, j'y suis favorable...

M. Édouard CIVEL : À Paris, on ne fait pas de corbeilles de rue avec tri sélectif. Je veux bien que si on transforme votre vœu pour demander de mettre cela en place, je veux bien, mais aujourd'hui, c'est quelque chose qui est mis en place dans peu de villes en France. D'autres villes européennes ont mis cela en place. À Paris, ce n'est pas fait. Après, il y a des arguments pour et contre. On ne peut pas le faire à Paris. Cela veut dire que vous démultipliiez les camions de collecte, ou alors, il faut investir.

Mme Florence BERTHOUT : On me dit que c'est impossible. Je n'y suis pas défavorable, mais je ne vais pas voter. On peut laisser entendre que cela dépend de moi. La Ville nous dit qu'elle ne peut absolument pas. Je voterai volontiers à un moment donné en Conseil de Paris un vœu qui demande à la Ville de le faire.

Mme Marine ROSSET : Si vous y êtes favorable, je ne vois pas d'inconvénient à enlever « permettant un tri sélectif ». Tout simplement le fait de demander des poubelles supplémentaires.

Mme Florence BERTHOUT : Les poubelles supplémentaires, en ayant travaillé longuement avec la DPE, attention aux poubelles supplémentaires. Je peux vous expliquer, car j'en ai fait rajouter que j'ai dû enlever. Les administrés ont objecté que quand on met une poubelle à côté d'une autre qui existe déjà, cela incite fortement à mettre des dépôts sauvages. Je peux vous donner des exemples précis. J'ai voulu maintenir les deux poubelles contre l'avis de la DPE. Les administrés avaient raison. On a doublé les poubelles rue de Blainville, les voisins n'étaient pas favorables, et ces deux poubelles ne marchent pas mieux que là où il n'y a qu'une poubelle. C'est un très beau site. On a regardé. Je vous demande de nous faire un peu confiance. Je vous assure que cela ne permet pas de lutter contre la saleté à cet endroit, contrairement à ce qu'on pense. Cela accélère le dépôt au pied des poubelles. On s'est beaucoup battu pour que les poubelles ne soient pas en plus, que surtout, il n'y en ait pas sur le terre-plein central. Je veux bien qu'on étudie, mais faites des propositions concrètes. Il ne suffit pas de rajouter la poubelle. On a passé des heures sur cette affaire. En plus, vous tombez à chaque fois devant un restaurant ou la sortie d'un immeuble. Le seul endroit où il y en a deux, c'est la rue de Blainville. Il a fallu la changer deux fois. Vous dites vous-même que ce n'est pas totalement une réussite. Mais on n'a pas de solution alternative. Ce n'est pas une totale réussite, sauf que c'est la moins mauvaise des solutions qu'on a trouvées.

Mme Marine ROSSET : Il me semble que c'était une demande, je l'ai entendue de la part de parents qui goûtaient avec leurs enfants, avant la crise sanitaire, sur cette base, une demande des cafetiers. On peut imaginer une concertation pour une démarche exploratoire.

Mme Florence BERTHOUT : On en a fait plein quand on les a installées. Il faut juste faire attention. Si vous êtes en train de faire le goûter et que vous voulez d'autres poubelles, les cafetiers, cela dépend de l'heure de la journée, ils ne voulaient pas qu'on en rajoute d'autres, mais pas forcément devant chez eux. Ils veulent bien qu'on la rajoute, mais qu'on ne la double pas devant chez eux. Tant mieux. N'hésitez pas à échanger. On ne peut pas faire le truc du tri sélectif. On va lancer la collecte des bio-déchets sur le marché Port-Royal avec Colombe Brossel. Je lui ai fait une demande et elle a très vite accepté. C'est toujours compliqué à mettre en place. Il faut voir si cela marche et il faut le faire sur tous les marchés. Est-ce que vous acceptez de le retirer ? Est-ce que vous voulez travailler ensemble ?

Mme Marine ROSSET : Oui, très bien.

Mme Florence BERTHOUT : Nous avons le vœu de Monsieur Audouin.

XXI - VŒU RELATIF À L'INTÉGRITÉ DU RÉSEAU DE DSC.

M. Laurent AUDOUIN : Je qualifierai ce vœu de technique. Nous avons l'intégralité de l'arrondissement qui est en zone 30, une très grande majorité des voies et au titre de la loi, toutes ces voies doivent présenter des doubles sens cyclables, c'est-à-dire être ouvertes aux vélos circulant à contresens quand elles sont en sens unique, avec au moins un embryon de marquage au sol de l'entrée à la fin du secteur, ainsi qu'un panneau afférent. Comme ce vaste secteur 30 qui couvre tout l'arrondissement s'est construit par morceaux, on a encore quelques rues qui ne sont pas marquées. Cela ressemble plus à des scories de l'histoire qu'à autre chose. Il y a des sites où on avait à un moment des arguments de vitesse excessive. On aurait pu avoir des réserves, mais ces arguments ne tiennent pas sur le terrain. Je propose ce vœu pour harmoniser les choses et rectifier ces oublis.

Mme Florence BERTHOUT : Gagnons du temps. Je propose qu'on vote tous pour. Vous avez raison. L'idée, c'est qu'il y a un comité vélos. On peut voter cela au comité vélos.

M. Laurent AUDOUIN : Je n'ai pas inclus dedans la rue Lhomond et le secteur à côté de la place de l'Émir Abdelkader qui sont très étroits.

M. Édouard CIVEL : Tous les sujets sont à l'étude depuis septembre. Il y a juste un point, c'est la contre-allée de la place Valhubert.

M. Laurent AUDOUIN : Le passage qui est sous l'immeuble dans la rue de l'Epée-de-Bois, il faudrait un coup de rabot pour biaiser le trottoir. C'est simplement parce que le trottoir est trop haut qu'aujourd'hui les cyclistes passent par le passage piéton.

Mme Florence BERTHOUT : Modulo ce qu'a dit Monsieur le Premier adjoint, on adopte sur le principe. Merci. Ensuite, le cinéma La Clef.

POUR : 14 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

XXII - VŒU RELATIF À LA SAUVEGARDE DU CINÉMA ASSOCIATIF INDÉPENDANT D'ART ET ESSAI LA CLEF SITUÉ DANS LE 5E ARRONDISSEMENT.

M. Pierre CASANOVA : Je vais essayer de faire aussi vite que notre ami Audouin. Vous connaissez sa situation. Ça dure comme ça depuis le 15 avril 2018, date de fermeture. Plusieurs initiatives ont été prises. À tout moment, les élus de ce Conseil, et pas uniquement de la majorité, ont approuvé à l'unanimité des vœux, y compris l'un proposé par l'opposition. Je pense qu'il faut continuer dans cet esprit unanime et solidaire. Tous les habitants du 5e sont attachés à la programmation ouverte et souvent, anticonformiste de ce bel établissement. Il faut que ça continue. Il y a péril en la demeure dans tous les sens du terme. Nous formons ce vœu pour encourager les équipes de la Mairie centrale à essayer de prendre la position la plus claire possible sur l'avenir

du cinéma La Clef et à prendre toutes les mesures en son pouvoir pour en assurer la pérennité et la sauvegarde en tant que cinéma associatif.

Mme Florence BERTHOUT : On est tous d'accord ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je vais être obligée de m'abstenir, car je suis d'accord avec les considérants, mais je ne peux pas voter la fin du vœu, demander à la Ville de se positionner clairement. C'est ce qu'elle fait depuis le début. L'exécutif municipal suit de très près la situation. Carine Rolland a réuni cette semaine, et j'étais présente, ainsi que Florentin Letissier, on a réuni les parties en présence, le collectif Home Cinéma ainsi que le groupe SOS qui est acheteur et qui va être propriétaire des lieux fin janvier.

Depuis le début, la Ville de Paris s'est positionnée clairement et a empêché l'expulsion du collectif. Je le rappelle, j'ai signé plusieurs lettres adressées au Préfet. On était d'accord pour l'idée de les encourager à continuer. Ce n'est pas une simple occupation, c'est une animation du lieu. J'étais présente à cette réunion qui démarrait très mal, car les parties en présence étaient très hostiles l'une envers l'autre. Mais grâce à la médiation de Carine Rolland, et je dois dire, de l'avocat de Home Cinéma, qui est quelqu'un de très intelligent, qui a bien compris les enjeux, le groupe SOS a accepté de travailler, et c'est surtout Home Cinéma qui a accepté de travailler avec le groupe SOS, c'est dans ce sens, et avec le regard bienveillant de la Ville. Il y a des réunions qui commencent, qui ont déjà commencé, je pense, en fin de semaine dernière, pour arriver au fait que le collectif puisse continuer sa programmation, tout en ayant un propriétaire des lieux qui assure le modèle économique, etc. Malheureusement, je ne peux pas voter votre vœu, car je trouve que la fin ne dit pas la réalité de l'implication de la Ville.

M. Laurent AUDOUIN : Malheureusement, j'ai une lecture un peu différente des événements des derniers jours. Il est tout à fait exact que la réunion en question a été constructive, en tout cas, c'était mieux à la sortie qu'à l'entrée. Pour autant, malheureusement, dire que le collectif est prêt à travailler avec SOS, c'est s'avancer. Du côté de SOS, il n'y a aucune garantie réelle sur leur projet, sur ce qu'ils souhaitent faire et sur la place qu'occuperait concrètement l'activité dans les lieux. Il n'y a rien de clair là-dessus. J'aurais souhaité, nous aurions souhaité, les écologistes, que la Mairie prenne ses responsabilités sur ce lieu et fasse une préemption, fusse à titre conservatoire. On a entendu beaucoup de choses sur les possibilités juridiques ou autres. Je pense qu'il y avait la place d'intervenir, peut-être que cela avait été étudié à un moment par le biais de la RIVP, si ce ne pouvait pas être la SEMAEST. La Ville ne fait pas ce choix. Je le regrette publiquement. J'espère qu'un terrain d'entente pourra être trouvé. Je ne doute pas de la volonté de Carine Rolland de vouloir faire une médiation efficace entre les deux parties, mais l'issue est loin d'être garantie aujourd'hui. La pérennité de l'activité cinéma cinématographique pour l'instant ne peut pas être assurée. Je le déplore. Je ferai mon possible pour faciliter la suite. On est dans un moment difficile.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis d'accord avec vos propos. Je le suis depuis le début. La Ville aurait pu afficher depuis le début la couleur différemment. Quant à la médiation, je ne doute pas de la volonté de Mme Rolland et de sa capacité à faire de la médiation, je n'ai pas du tout le même son de cloche sur la capacité à aboutir. Je partage votre analyse du dossier. On passe aux voix. Avis favorable sur ce vœu ? J'ai du mal à comprendre, M. Audouin.

M. Laurent AUDOUIN : Le vœu ne dit rien de concret. Je n'ai aucun problème de principe à voter vos vœux quand ils sont pertinents.

Mme Florence BERTHOUT : Il n'est quand même pas violent. Je fais le vœu que le collectif souhaite que nous fassions. Avis favorable. Il y a trois abstentions ? Merci.

On avance. Il nous reste le remboursement partiel d'associations sportives. C'est le dernier vœu.

POUR : 11 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3 (Mmes LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

XXIII - VŒU RELATIF À UN REMBOURSEMENT PARTIEL DES ASSOCIATIONS SPORTIVES PRATIQUANT À LA PISCINE POLYTECHNIQUE.

Mme Violaine HACKE : Merci, Madame la Maire. Je vais tenter de faire vite. Ce vœu est relatif à un remboursement partiel d'associations sportives pratiquant la piscine Polytechnique. Pourquoi particulièrement la piscine Polytechnique ? C'est tout simplement qu'il y a eu un souci avec la ventilation dans les vestiaires qui fait qu'aucune de nos neuf associations sportives qui pratiquent à cette piscine n'a pu faire sa rentrée 2020 jusqu'aux vacances de la Toussaint. Après, nous avons été confinés. Les adhérents de ces associations n'ont pas pu retourner à la piscine Polytechnique sachant qu'auparavant, il y avait eu les grèves en début d'année. Cela fait presque un an que les adhérents n'ont pas pu pratiquer. C'est très compliqué pour ces associations, notamment financièrement, car ils ont perdu d'adhérents. Ils ont reçu au mois de décembre la demande de règlement pour la location de leur créneau. Sur demande de Mme Florence Berthout, le Conseil d'arrondissement demande à la Mairie de Paris d'accepter le remboursement partiel au prorata des heures annulées par les associations sportives à la piscine Polytechnique.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : La piscine dépend du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

Mme Florence BERTHOUT : C'est mis à disposition par la convention de la Ville ou alors je n'y comprends rien.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je pense que cela dépend du ministère. Je pense que la Ville n'a pas demandé le remboursement des créneaux dans les piscines municipales non utilisées en raison du confinement, dans la piscine où elle a la gestion.

Mme Florence BERTHOUT : Il faut qu'on œuvre pour avancer. Ce n'est pas une DSP, c'est un conventionnement entre la Ville et le ministère de la Recherche. C'est comme si c'était la Ville.

Mme Anne BIRABEN : Je vais émettre quelques réserves. On a du mal à comprendre pourquoi cela ne concerne que la piscine Polytechnique. Il y a d'autres associations sportives avec des gens qui font du sport et qui ont été privés d'en faire. Je pense aux gymnases, je pense à la piscine Jean Taris. Ils étaient fermés. Je me demande si c'est possible. Ce vœu, il est bien, mais il faut aller plus loin, pour qu'on puisse faire une étude sur le nombre d'établissements sportifs du 5e dont les sportifs ont demandé le remboursement du fait de ne pas avoir pu se rendre dans leur gymnase ou leur piscine pour faire leur sport. On demande un report de ce vœu de façon à avoir une vision plus globale sur l'ensemble de l'arrondissement par rapport à l'ensemble des établissements sportifs.

Mme Violaine HACKE : On l'avait fait sur la piscine Polytechnique plus particulièrement, car c'est la seule qui n'a pas pu rouvrir du tout. Jean Taris et les gymnases ont pu rouvrir en septembre.

Mme Florence BERTHOUT : Je souhaite qu'on puisse monter, ce qui n'empêche pas, lors du prochain Conseil d'arrondissement, d'en déposer un disant cela. Le sujet particulier, c'est qu'ils ont totalement fermé, ce qui n'est pas exclusif de cette proposition qui me paraît aller dans le bon sens.

Mme Anne BIRABEN : L'ensemble des piscines n'a pas pu rouvrir.

Mme Violaine HACKE : Jean Taris a pu rouvrir.

Mme Anne BIRABEN : Non. C'est un lieu fermé. On n'a pas pu y aller. S'il y a eu trois séances, c'est maximum.

Mme Violaine HACKE : C'était spécifique sur ce problème de ventilation.

Mme Anne BIRABEN : C'est dommage que ce soit spécifique à une piscine et pas sur l'ensemble des établissements sportifs.

Mme Florence BERTHOUT : S'ils demandent des études, on n'est pas près d'être remboursés. Soit on adjoint la piscine mais pas tous les équipements, parce que cela ne se fera pas. Ils n'ont pas tous été fermés.

Mme Anne BIRABEN : Les gymnases ont été fermés. C'était bien des lieux clos.

Mme Florence BERTHOUT : On passe au vote. Avis favorables ? Abstentions ? Ne prend pas part au vote ? en tout cas, c'est demandé par les usagers.

Merci beaucoup, très belle soirée. Au revoir.

POUR : 7 VOIX
ABSTENTION : 3 (Mme LEMARDELEY, Mme ROSSET et M. AUDOUIN)
NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 4 (Mmes BIRABEN, EROL et MM. BOUCHET et BARRAT)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.

Le Secrétaire de séance

Philippe BOUCHET